

# TOME 2/ Les orientations paysagères

PLAN DE PAYSAGE DE LA VALLÉE DE LA CÈRE

LA STRATÉGIE DE LA LENTEUR, ET SI C'ÉTAIT  
NOTRE PROJET DE TERRITOIRE ?

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS

l'Hydre

Carlades  
Communauté de Communes

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

PLANS  
de PAYSAGE

PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

FRANCE  
NATION  
VERTE  
Agir - Mobiliser - Accueillir



Un plan paysage c'est quoi ?  
La stratégie de la lenteur, c'est-à-dire ?  
Le rôle pivot des orientations paysagères

**8** ***UNE DÉMARCHE RELATIONNELLE***

**20** ***RÉCIT DE TERRITOIRE***

**28** ***LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE***

Une eau vivante pour tous

Une vallée dans les bois

Une vie de village permise

Une économie déployée

Des déplacements facilités

Une culture du paysage partagée

**66** ***CONCLUSION***

**68** ***BIBLIOGRAPHIE***

**70** ***ANNEXES***

## Le plan de paysage c'est quoi ?

*Le paysage est la résultante matérielle des relations tissées entre les êtres vivants et leur lieux de vies.*

“Le Plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage – qu’il s’agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d’aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l’échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères. Il permet d’appréhender l’évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l’œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l’angle d’un projet de territoire. C’est pourquoi le Plan de paysage a vocation à être transversal et réalisé en amont des documents sectoriels d’aménagement et de planification, sur le territoire concerné.”<sup>1</sup>

Ministère de l’environnement, de l’énergie et de la mer

Composés de plusieurs phases de travail, le Plan de Paysage en phase **diagnostic**, rend compte des particularités des paysages de la vallée de la Cère et ce qui les compose, en soulignant ses forces mais aussi ce qui menace ses qualités. Il explicite les différentes dynamiques paysagères de la vallée et appelle à une vision globale du territoire. Il permet d’en identifier les enjeux.

Dans une seconde phase, le Plan de Paysage fixe des **orientations paysagères**, proposant une vision prospective répondant aux enjeux du territoire.

Enfin dans la troisième phase, le Plan de Paysage décline les orientations paysagères en **programme de projets**. L’ensemble des actions détaillées constitue la trame à suivre pour les acteurs de l’aménagement et de la gestion du territoire dans les futures décennies et apporte des réponses opérationnelles aux enjeux.

1. Ministère de l’environnement, de l’énergie et de la mer. (2016) *Annexe2 -éléments de cadrage méthodologique de la démarche "plan de paysage"*

## La stratégie de la lenteur, c'est-à-dire ?

*Lenteur (Lat. lentorem) souplesse, flexibilité, viscosité.*

### LENTEUR ET TERRITOIRE

Selon le texte<sup>2</sup> du géographe Francis Beaucire, "Songer à la vitesse", la question de la vitesse est celle de la manière dont les habitants d'un lieu accèdent à la ressource. **Oser ralentir sur un territoire traduirait alors une attention portée à l'utilisation de cette ressource, à la manière dont celle-ci irrigue les modes de vies.** Elle évoquerait la proximité plus ou moins grande entre la vie d'un territoire et son site. Ceci afin de composer un territoire offrant des conditions d'habiter plus attrayantes pour toutes formes de vies.

### LENTEUR EN VALLÉE DE LA CÈRE

Sur cette définition du géographe Francis Beaucire, les acteurs du territoire ont précisé dans le plan de paysage leur volonté que les actions qui seront développées invitent **à ralentir, à s'arrêter et à s'installer dans la Vallée de la Cère.**

Afin d'entendre au mieux quelles sont les attentes du "Plan de Paysage, et si la stratégie de la lenteur était notre projet de territoire ?" nous rappelons ici, ce qu'il doit être et ce qu'il n'est pas :

- Il est une vision prospective et joyeuse, partagée par les acteurs et habitants, fixant les grandes actions pour les projets de territoire à venir. En cela, il amorce le projet de territoire de la Communauté de Communes.
- Il n'est pas un plan de mobilité, ni un plan de stratégie touristique, ni l'étude de la RN 122, études lancées en parallèle par la Communauté de Communes. Pour autant, ces études se rejoignent et le Plan de Paysage peut servir de guide aux actions concernées pour les rendre cohérentes.

2. Beaucire Francis (2006). Songer à la vitesse. *Le dossier de demain de l'agence d'urbanisme de la région grenobloise n°5*. Université René Descartes Paris-5

## Le rôle pivot des Orientations Paysagères

L'ensemble du **diagnostic** constitue une base solide à partir de laquelle peut se déployer le Plan de paysage :

- une compréhension globale du territoire, de ses composantes, de ses dynamiques de transformations passées et en cours
- une lecture de ses enjeux,
- une posture du Plan de paysage définie par des règles du jeu transversales, autour desquelles nous souhaitons collectivement que cet outil s'ancre.

A partir de cela peuvent se dessiner des **orientations paysagères** à l'échelle de la vallée de la Cère, perçues comme un trait d'union entre la réponse aux enjeux identifiés et à une vision prospective du territoire. Cette seconde phase du Plan Paysage s'articule autour de 3 outils :

- **La démarche "relationnelle"** du plan de paysage, qui permet une attention aux humains et aux liens qu'ils opèrent avec leur territoire, leurs espaces et objets du quotidien. Ce temps de l'échange est une part non-négligeable du projet, il est la clé d'entrée afin de poser les bases de la durabilité du Plan de paysage, d'assurer sa longévité.
- **Le récit de territoire à horizon 2050** propose pour la vallée de la Cère des futurs heureux et joyeux, comme une réponse aux dynamiques paysagères en cours. Il permet de créer une vision prospective commune, partagée par les acteurs du territoire et partageable au plus grand nombre.
- **Les Objectifs de Qualité Paysagère** proposent des grandes catégories d'actions d'aménagements et de gestion des paysages visant à rendre réel le récit de territoire.

**Le programme de projets** sera développé dans la troisième et dernière phase du Plan de paysage de la vallée de la Cère, il regroupera les différentes actions à partir de sites de projet aux échelles variées et selon un phasage.

"Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. Ils visent à faciliter l'émergence d'un projet de territoire partagé et à orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets au sein du territoire considéré. Alors que le paysage est souvent considéré comme le miroir de notre société, formuler des objectifs de qualité paysagère, c'est se donner les moyens de construire un projet de territoire partagé, dans lequel chacun individuellement et la société dans son ensemble, puisse se reconnaître."<sup>3</sup>

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

3. Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. (2016) *Annexe2 -éléments de cadrage méthodologique de la démarche "plan de paysage"*

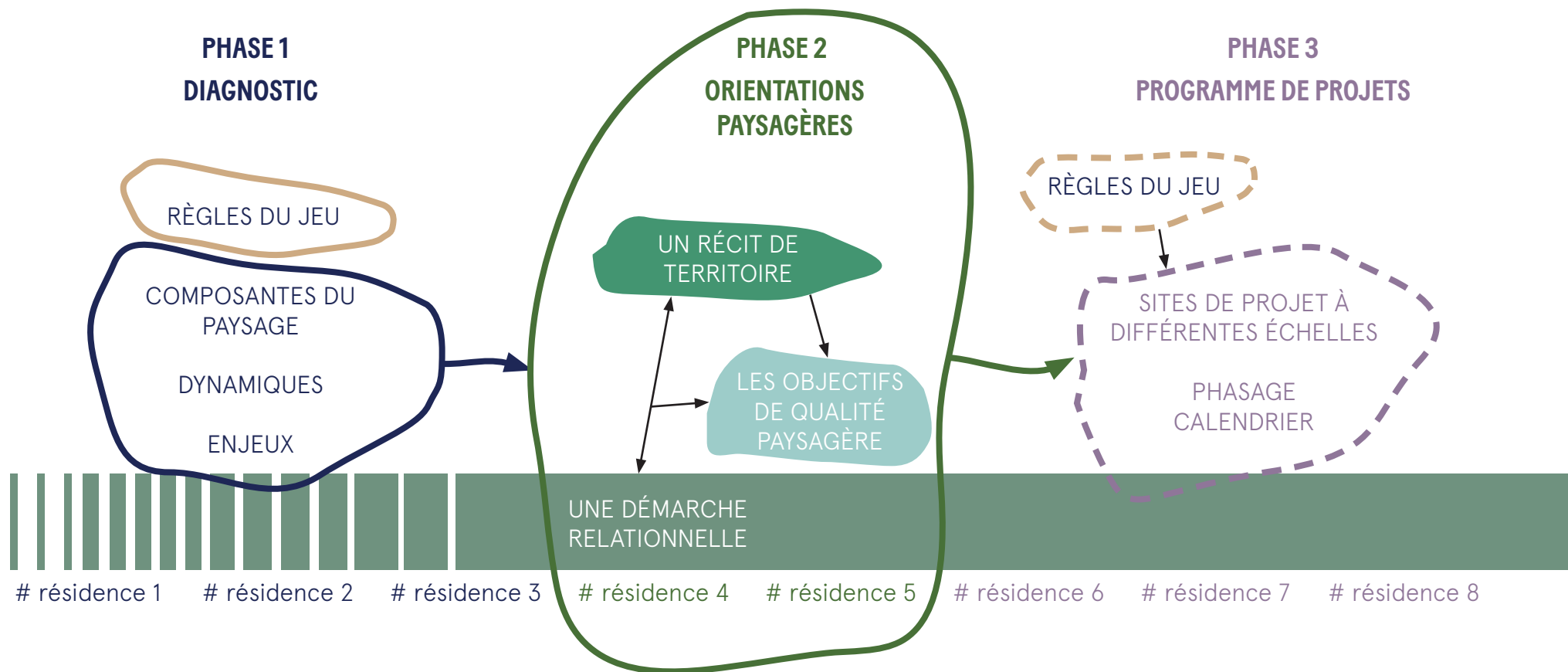


Schéma de la mise en place du Plan Paysage dans la Vallée de la Cère

# UNE DÉMARCHE RELATIONNELLE

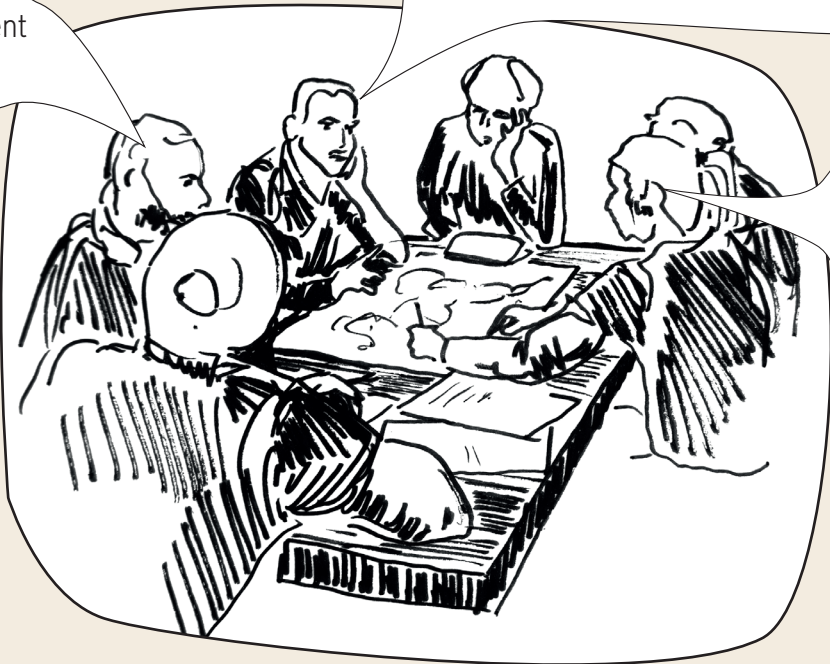
Journée du 15 octobre 2024, dans les locaux de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès temps de rencontre avec les élus et techniciens pour la présentation finale du diagnostic et pour aborder la phase d'après : celle des Orientations Paysagères.

J'ai bien compris le **diagnostic**.  
Mais maintenant je me demande à quoi il va me servir pour le développement de ma commune.

Le diagnostic du Plan de Paysage a inventorié les enjeux à partir desquels des actions concrètes d'aménagement et de gestion des paysages peuvent répondre. Pour passer du diagnostic aux actions, il faut d'abord qu'on soit tous d'accord sur les **orientations paysagères** pour la Vallée de la Cère.

Les orientations paysagères, ça signifie le cap commun, la vision prospective globale dans laquelle chaque action qui sera faite par une commune ou une autre entité administrative, s'insérera !

C'est encore un peu flou pour moi..



Au fur et à mesure de cette seconde phase du Plan de Paysage, on va tenter de réduire cette part de flou. En premier lieu, on vous propose de vous plonger dans un *récit de territoire* qu'on a imaginé pour la vallée de la Cère à horizon 2050

C'est un récit fictif et prospectif qui ne s'attache pas aux contraintes techniques et financières mais répond au *enjeux* et respecte les *règles du jeu transversales* du diagnostic. Il a pour objet de proposer une vie dans la vallée qui correspondrait à nos attentes, nos souhaits.



Un récit un peu utopique, comme vous avez fait lors de la *Faites du vélo*\*?

C'était joyeux. On s'est projeté sur d'autres usages de la Cère. On s'est aussi dit que c'était possible, pas si compliqué ...

... qu'il fallait surtout qu'on se mette tous d'accord pour aller dans la même direction.

Oui c'est un peu le même principe, on y va ?

*"Je suis la Cère.  
Vous êtes dans mon lit alluvial.  
Mon lit est large d'1 km, il joint les  
deux coteaux de la vallée, qui ont  
une hauteur d'environ 300 mètres.  
C'est une partie de moi, le sol est  
plat, il est composé de sédiments  
fluvio-glaciaire qui se sont  
accumulés .."*



\*Lors de la *Faites du vélo*, organisée le 13 octobre à Polminhac, une déambulation à vélo a été proposée avec la lecture d'un récit personnifiant la rivière Cère.

"Nous sommes en 2050, une famille traverse la vallée pour rejoindre leurs lieux de vacances dans l'Aveyron. Ils sont sur la RN dans leur voiture où le gazoil leur a coûté un petit billet, à la radio, les informations du jour racontent la période de sécheresse que vit le territoire français : depuis quelques semaines, il n'y a pas eu une goutte de pluie ! ..."

C'est une première version du *récit de territoire*, on peut y rajouter des éléments si nécessaire. Qu'est-ce que vous en pensez ?

Allons voir désormais comment se récit peut se concrétiser dans le territoire. Rdv à 14 h pour une visite en vélo d'espaces potentiels de projet .

J'ai été emporté. Je me dis que oui, c'est de cette manière que je vois la vallée en 2050 comme un territoire accueillant pour tous.

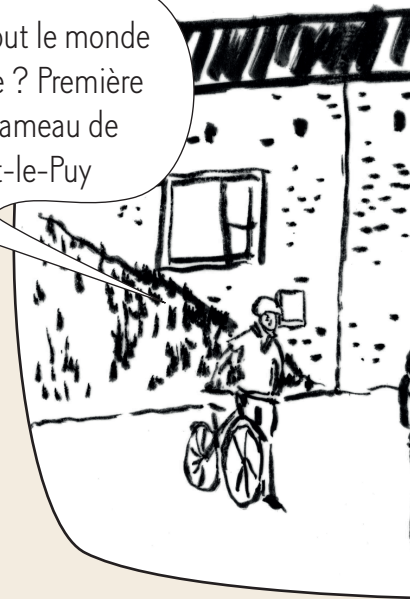
C'est parti, tout le monde a son casque ? Première halte : le hameau de Comblat-le-Puy



On sent le ralentissement des modes de vies et comment y arriver grâce à plein de petites actions, sur des thématiques différentes

J'avais un peu peur que cela soit utopique, infaisable, mais ce n'est pas le cas. C'est une belle vision pour notre vallée.

Il y a des sujets qui manquent dans ce récit, notamment la question de l'énergie, il faudrait la rajouter.



Nous, on est passé devant un chemin en creux, on voit un verger qui s'enfriche, des habitations qui ne s'intègrent pas dans la pente contrairement aux bâtis anciens.



parcourir facilement la vallée ...

... favoriser l'économie locale ...

... permettre d'habiter correctement, confortablement, sans dénaturer les paysages

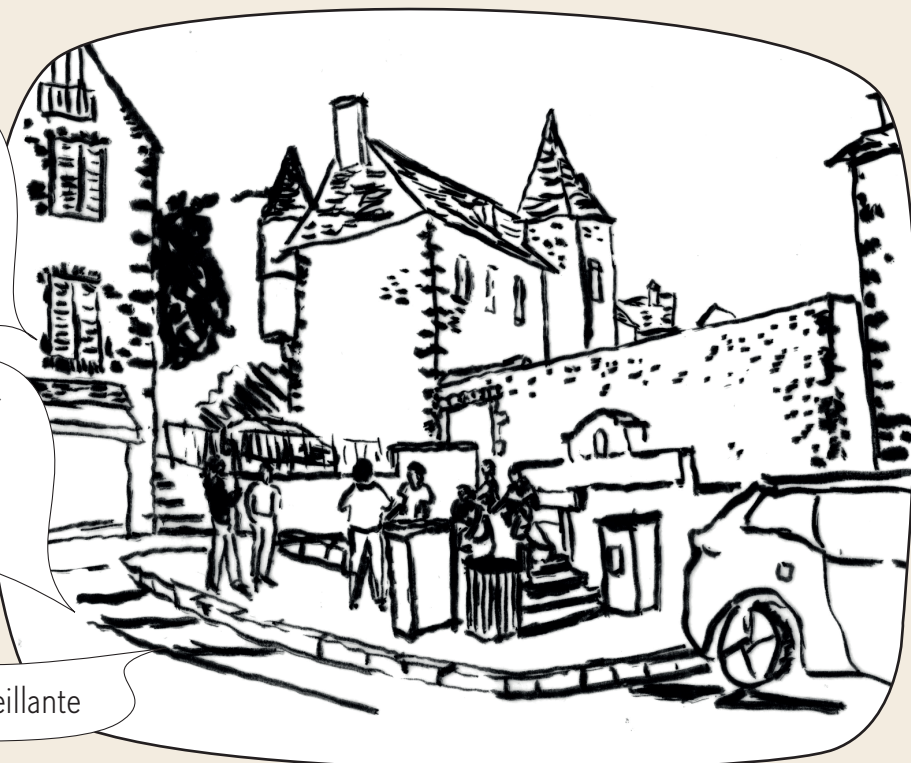
...

Si on repense au *récit de territoire*, quels seraient les grandes orientations à définir pour arriver à aménager de manière cohérente le territoire ?



On arrive à la dernière halte, sur la place de la fontaine de Vic-sur-Cère

Il suffirait de peu ici : amener un peu de fraîcheur, enlever quelques voitures, mettre en valeur les commerces



Oui ça ferait une place de village plus accueillante

Après cette réunion, nous avons classé les mots échangés ce jour-là afin d'aller vers des Objectifs de Qualité Paysagères(OQP). Ils décrivent plus succinctement le récit de territoire.  
Au nombre de 6, nous les avons présentés et confrontés aux réalités de terrain des 4 communes de la vallée.

Je me demande en quoi les 6 *Objectifs de Qualité Paysagère* vont nous aider pour réaliser un aménagement dans la commune ?  
Nous, nos grosses contraintes, c'est les moyens techniques et financiers.  
Des projets on en a pleins, la question c'est plutôt, comment on arrive à les faire ?

Par exemple, on souhaite aménager une aire de jeux pour les enfants en bord de la Cère. Comment le Plan de Paysage peut nous aider là dessus ?

C'est un bon cas d'étude !  
Allons voir comment les OQP définis à l'échelle de la vallée peuvent ici guider et améliorer le projet, le rendre complet et cohérent.

C'est un très bon emplacement pour une aire de jeux.  
Ce site touche aussi à d'autres enjeux : celui de la gestion de la ripisylve, celui du débordement du lit de la rivière lors des crues, celui de la jonction entre les cheminements existants, celui d'une vie de village à améliorer, etc.



le 11 mars 2025, visite avec les élu·es de la commune de Saint-Jacques-des-Blats

Avoir en tête ces différents sujets lorsqu'on entame une nouvelle action dans la commune permet d'effectuer des aménagements cohérents et multifonctionnels. Et en plus, cela peut potentiellement aider à obtenir des financements de plusieurs types d'organismes.

Je comprends mieux !  
Mais comment cette aide se concrétise ?

On va vous fournir d'ici quelques semaines la description des *Objectifs de Qualité Paysagère* qui vous permettront d'avoir les grandes orientations paysagères à suivre dans vos projets. Ensuite, on pourra faire une *fiche action* précise sur ce site où nous détaillerons comment aménager le site, spatialement mais aussi techniquement et financièrement

Ce qui nous manque, nous habitants, se sont des espaces où l'on peut se réunir et organiser des événements de village. En bas, près de la Cère, c'est un bon endroit mais il faudrait qu'il y ait un petit espace couvert avec de l'électricité ... L'association La Sauce, ça les sauverait aussi ! On est dans la débrouille, mais à force c'est épuisant et plus grand monde veut s'investir dans la vie du village. Il faut nous donner les moyens d'animer et de faire vivre le village, on ne demande pas grand chose.



le 11 mars 2025, au café, chez Marinette

Les élus et techniciens sont ensuite invités à réagir sur la détermination des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) lors d'un atelier de travail, le 13 mars 2025.

Le premier objectif, nous le nommons :  
*Une eau vivante pour tous*  
et nous le détaillons avec les sous-objectifs:  
1. Désartificialiser les cours d'eau  
2. Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau  
3. Diversifier les zones humides  
4. Diversifier les usages autour de la Cère  
5. Mettre en place une hydraulique douce

"Désartificialiser", je ne suis pas tout à fait d'accord, je mettrai "renaturer" le cours d'eau.

Oui c'est vrai, c'est important d'utiliser les bons mots et que tout le monde s'y retrouve !

Le reste me semble bien. A voir ensuite comment on donne un peu plus de matière pour que ce soit compréhensible. Car ce sont ces OQP qui vont guider nos futures actions sur le territoire.

Pour chaque OQP, on va remettre les données importantes issues du diagnostic, lister les enjeux, les acteurs concernés, et donner à voir des pistes d'actions potentielles...

Il ne faut pas perdre de vue que le Plan de Paysage doit aboutir sur des actions concrètes d'aménagement ou de gestion des paysages.

D'ailleurs, nous avons commencé à identifier des sites sur lesquelles des actions pourraient avoir lieu.

- l'aménagement de l'aire de repos près de la Cère à Saint-Jacques
- le centre bourg de Thiézac
- etc.

Vous qui connaissez bien le territoire, est-ce que vous voyez d'autres sites ?



On retourne visiter les sites énoncés et on relève les actions déjà mises en place sur certains espaces pouvant servir de références



Ça serait bien pour la gestion de l'hydraulique douce, d'avoir un transect depuis les plateaux à la rivière. Sur ce transect on pourrait également traiter de la gestion des bois, des modèles agricoles, etc.



Oui c'est une bonne idée, on choisit quelle zone ?

Le versant Nord, vers le ruisseau de Niervèze ?

Pour la diversité des modèles agricoles, il faut s'appuyer sur *Terres de Liens* et voir quelles terres on pourraient mettre à disposition, nous les communes ou l'intercommunalité.

A Polminhac on a des biens communaux qui pourraient servir, mais ils ne sont pas faciles d'accès et compliqués à gérer.

Et dans la zone artisanale de Comblat sur les terrains inoccupés? ....

L'équipe de l'Hydre retourne sur les sites énoncés et relève les actions déjà mises en place sur certains espaces pouvant servir de références.

Les différents temps de rencontre lors de la phase des Orientations Paysagères ont permis de discuter sur site, en salle, à pied ou à vélo, à quelques uns ou à beaucoup pour aboutir à une vision partagée du territoire à horizon 2050 et à des objectifs de qualité paysagère.



Quoi : *Faites du vélo*  
Quand : Le 13 octobre 2024  
Qui : évènement public (30 personnes)  
Comment : Déambulation à vélo et stand



Quoi : *COPIL en vélo*  
Quand : Le 15 octobre 2024  
Qui : élus, paysagiste-conseil, architecte-conseil, DDT, techniciens (9)  
Comment : déambulation à vélo



Quoi : *rencontre inter-études*  
Quand : Le 10 mars 2025  
Qui : 6 bureaux d'études, CCCGCL  
Comment : tour de table et discussions



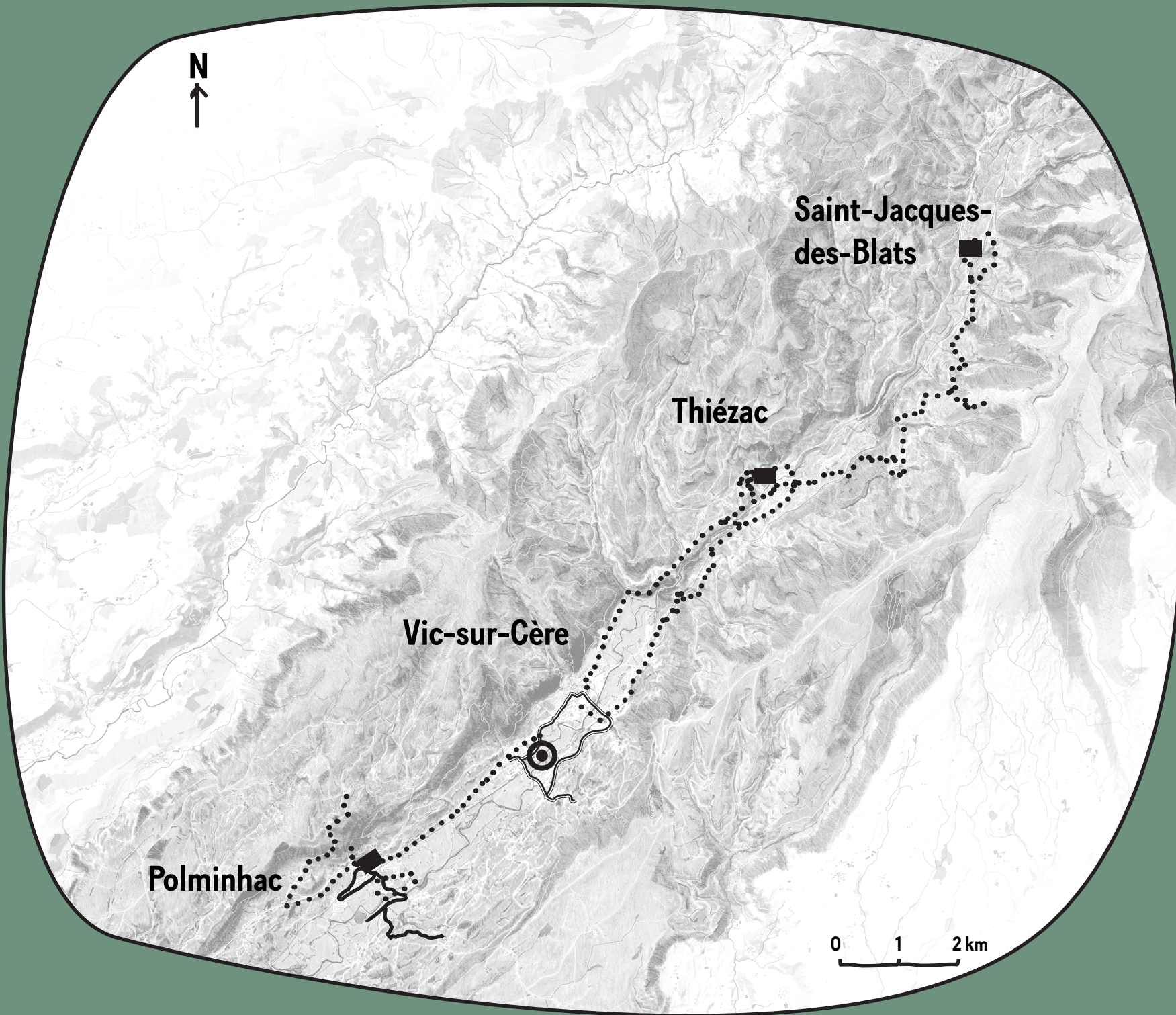
Quoi : *Entretiens individuels*  
Quand : Le 11 mars à Saint-Jacques-des-Blats et Thiézac, le 13 mars à Polminhac  
Qui : élus (4)  
Comment : visites de site de projet



Quoi : *Atelier collectif*  
Quand : le 13 mars 2025  
Qui : 2 élus et 1 technicienne  
Comment : ateliers de discussions



Quoi : *Arpentage de l'équipe de l'Hydre*  
Quand : du 13 au 16 octobre 2024 et du 10 au 13 mars 2025  
Qui : architectes et paysagistes concepteurs (4)  
Comment : à pied, en vélo, en voiture



N  
↑

Saint-Jacques-  
des-Blats

Thiézac

Vic-sur-Cère

Polminhac

0 1 2 km





# UN RÉCIT DE TERRITOIRE

Nous sommes en 2050, une famille traverse la vallée pour rejoindre leurs lieux de vacances dans l'Aveyron. Ils sont sur la RN 122 dans leur voiture où le gazoil leur a coûté un petit billet, à la radio, les informations du jour, raconte la période de sécheresse que vit le territoire français : depuis quelques semaines, il n'y a pas eu une goutte de pluie !

Lancée à 90 km/h, voilà que leur vitesse diminue à l'entrée d'un village. Roulant au pas, leur vision s'arrête sur un rocher, puis sur la place du village : la place est belle, avec ses massifs plantés, ses bancs en bois, sa fontaine. Sans prétention, elle dégage par ses matériaux sobres une atmosphère typique ! Ils décident de s'arrêter au café.

Installés en terrasse, ils sont tous les 4 captivés par l'animation de la place : des gens jouent à la pétanque à l'ombre des tilleuls, d'autres aux échecs sur une table, quand certains discutent assis sur le rebord d'une fontaine. Et puis il y a tous ceux qui sont en mouvement : où vont-ils ? Cette question les incite à s'intéresser à ce qu'il y a dans les bâtiments donnant sur la place : il y a une maison de santé, un centre d'aide à l'emploi, une épicerie de produits locaux, un espace culturel, des logements. L'architecture des bâtiments n'est pas grandiloquente, elle est simple avec des toits d'ardoises, des colombages pour certains. Dans leur angle de vue, une petite ruelle se dessine d'où ils aperçoivent un enchevêtrement de petites maisons. Attirés par cette ambiance, ils iront déambuler dans l'arrière du village.

Une fois le café payé, ils s'élancent dans le centre du village, ils se perdent dans les ruelles faites de calades, comme la place. Devant chaque bâtisse se dresse des petits abris où est stocké du bois pour le chauffage de cet hiver et sont accrochés les vélos des habitants. Chaque entrée est marquée par des pots de fleurs emplies de vivaces : il y a de la vie ici ! Un peu plus loin, c'est l'affiche de la "Fête des voisins" qui confirme leur pensée : "*Préparons un grand repas partagée le samedi 13 septembre à 12h, truffade et choux farci, rendez-vous à 9h pour la découpe des légumes à la cuisine communale*"

On est le 15 août, c'est dans un mois, "quel dommage !", se disent-ils. Ils seront rentrés à Clermont-Ferrand, leur lieu de vie.

Cela fait quelques années qu'ils voudraient vivre à la campagne mais ils n'ont pas trouvé l'endroit, soit trop cher, soit trop urbain, pas assez vivant, pas très beau. Et si c'était ici ? Avec cette idée en tête, ils décident de poursuivre la découverte de la vallée de la Cère.

Ils s'empressent d'aller au service de location de vélo sur la place du village pour en prendre à la journée. Le loueur leur indique les différents itinéraires : une grande piste cyclable traverse la vallée depuis Le Lioran jusqu'à Aurillac et dessert des voies partagées donnant accès aux bourgs, aux vallons et jusqu'aux plateaux.



Sur leur vélo, ils prennent la direction de la plaine alluviale pour découvrir les paysages de la vallée de la Cère. C'est une rivière aux allures sauvages; les méandres sont étirés, différents bras sillonnent dans la plaine au travers du parcellaire de prairies, sa largeur et sa profondeur varie formant des petites mares, des zones humides, des rapides.

Différentes haies et bosquets créent des plans et des profondeurs de champs aux couleurs verdoyantes. Les perspectives s'accroissent, puis se ferment, puis s'ouvrent de nouveau. A chaque fenêtre, une vue sur l'eau leur est permise.

A l'une d'elle, ils décident de faire une pause à l'ombre d'un aulne de la ripisylve, son houppier si grand, ses racines les pieds dans la Cère.

La fraîcheur produite est agréable par ses temps de canicule, la pause s'étire et tous en profite pour observer les batraciens, une pie là-bas, et les poissons en grand nombre. Les pêcheurs l'ont bien compris, ils sont là aussi, installés pour la journée à remonter leur canne à pêche, glacières et chaises pliantes sont de guise. D'autres passants se baladent sur ce chemin et les interpellent. Ils sont des habitants de la vallée, l'un est agriculteur, l'autre est menuisier. Tous les deux racontent comment la rivière est une ressource pour eux, pour tout le monde. La menuisier parle de la scierie intercommunale qui s'est créée dans l'ancien moulin en bord de Cère et marche via la force motrice. L'agriculteur lui raconte la forte qualité de ces prairies dans la plaine : le taux protéique est bon, c'est notamment lié aux différentes périodes de blanchiment des prés, lorsque l'eau déborde et dépose des sédiments ! Plus loin il y a même un maraîcher.

Pour protéger ces terres alluviales, on a arrêté de les imperméabiliser, de construire et on a décidé collectivement de prendre soin de la rivière tout en lui donnant de multiples usages : récréatifs, écologiques, économiques. Pour cela, le réseau hydrographique du bassin versant est considéré comme un ensemble : depuis les sources, par les rivières, jusqu'aux confluences avec la Cère les actions de gestion sont concomitantes pour protéger la qualité et le débit. Les eaux de ruissellement sont conduites, le pompage est maîtrisé, les zones humides restaurées, etc.

Ils poursuivent leur balade et tombent sur la scierie située sur une petite levée de terre de la plaine alluviale inondable. Ici sont entreposés de nombreux fûts prêts à être débités. Quelques camions attendent le chargement des produits transformés, ils distribueront des territoires voisins. Une partie de la production partira en fret, la scierie étant juste à côté de la halte ferroviaire de la ligne Aurillac-Clermont.

Arrivés à la gare, ils sont étonnés du nombre de voyageurs récupérant leur vélo à la sortie du train. Ils décident d'en suivre un ! Il prend la direction du versant Nord, ça commence à grimper, la route est sinueuse.



Le trajet s'est déroulé sans embûches, les véhicules motorisés ont l'air d'être habitué à la présence des vélos sur les routes.

Ils atterrissent dans un hameau ! C'est samedi et il y a des gens disséminés un peu partout, qui s'activent. A peine leur vélo déposés près du pont, on les interpelle pour aller couper des roseaux le long du *rieu* avec un groupe de 4-5 personnes. Les roseaux seront ensuite mis à sécher, puis assemblés en plaques pour la construction des maisons, accompagnés de mélanges terre-paille. On leur explique que les habitants ont suivi des formations afin de pouvoir rénover les bâtisses en respectant les traditions architecturales et en utilisant des matériaux locaux. Pour tous ce qu'ils ne peuvent pas faire eux-mêmes, il y a une liste d'artisans répertoriés par corps de métier. C'est pratique, parce qu'ici c'est la règle maintenant : on rénove et on ne construit plus du neuf.

Çà, ils l'avaient bien remarqué à l'arrivée, par les maisons qui s'enchevêtrent sans qu'une ne dénote trop de l'autre. Elles forment un ensemble qui apparaît solidaire, bordé de petites plantations d'hortensia et de sauges. Les jardins en terrasse autour de cet agglomérat, sont cultivés avec des productions vivrières : des salades, des choux, des carottes, des pois, des fèves. Plus loin un poulailler et quelques cochons.

Encore plus loin, les terrasses sont de plus grandes taille, il y a un verger collectif de pommiers, des parcelles de seigle et de blé noir pour le boulanger du hameau. De grands linéaires de murets en pierres sèches soutiennent les terres, et abritent des petites haies vives de groseilliers, de framboisiers près desquels se promènent des randonneurs.

De nombreuses haies bocagères forment des linéaires dans le paysage, elles sont multifonctionnelles : elles retiennent la terre, permettent l'infiltration des eaux, forment des continuités écologiques, sont des haies vivrières (châtaignes, noisettes, mures), et produisent du bois de chauffage.

Les terrains en forte pente ne sont pas terrassés et sont laissés en boisement, ils forment des bosquets où les arbres sont sélectionnés selon leur maturité. Ce sont des bois de section, l'entièreté du bois est redistribués pour les cheminées des habitations du village et pour la scierie intercommunale. Au loin, ils aperçoivent des engins tirant des fûts, et une dizaine de personnes pour couper, tronçonner, et débiter sur place.

L'odeur du pain cuit, les ramènent à la placette du hameau où des enfants jouent. Le boulanger utilise le four du hameau pour faire ses fournées hebdomadaires, son pain est livré aux marchés et épiceries de la vallée soit par vélo cargo, soit par les habitants qui partage des voitures, soit par les transports à la demande souvent utilisés par les personnes âgées. Beaucoup d'habitants travaillent dans la vallée, dans les services publics, entreprise, artisanat, commerces. Pour ceux qui doivent aller plus loin, ils se rendent à la gare d'où les trains relient Aurillac ou Clermont pour 1 euro le trajet, ou ils font du covoiturage.

Posée sur un banc du hameau, la famille s'immerge dans les paysages lointain : un cheptel de salers, plus loin c'est un cheptel de brebis avec un berger, à sa droite il y a un bois opaque, sûrement des chênes. Derrière ils aperçoivent un affleurement rocheux. Il faut avoir l'œil pour le remarquer, s'ils allaient par là-bas ?



Pour accéder à l'éperon rocheux, la famille emprunte des chemins carrossables en vélo, ils traversent des forêts aux essences diversifiées : des hêtres, des chênes, des noisetiers, etc.

Dépassant les bois, sur la ligne de crête, c'est un autre paysage qui s'offre à eux : la vue lointaine file jusqu'au Plomb du Cantal, quelques cimes d'arbres découpent le ciel, des murets en pierres sèches dessinent le parcellaire. Ils pédalent sur l'ancienne voie royale à partir de laquelle se déploie un réseau de chemins de randonnées.

C'est la saison estivale et pourtant l'herbe est encore bien fraîche et protéique pour les cheptels. Les agriculteurs l'ont bien compris et emmènent leur troupeaux de vaches ou de brebis sur ces estives. Les bâtiments des plateaux, les burons entre autres, sont utilisés pour stocker les meules de fromage, du foin si besoin. D'autres sont utilisés comme espace de séchage des plantes aromatiques cueillis dans les landes, le long des murets, d'autres encore servent de lieu de distillation (genévrier, gentiane, genêts) des mois de mai à octobre. Par saisons, selon le cycle végétal, les paysages des plateaux sont plus ou moins habités.

En plein été, certains burons sont également des supports de visites pédagogiques sur les plateaux : on y mange du fromage, on y boit de la liqueur de gentiane, on y raconte la conduction des eaux des *regas* aux *pesquiers*.

Le petit patrimoine des paysages des plateaux (murets, fossés, abreuvoir) demande un entretien régulier. Cet entretien est effectué en gestion collective par tous les usagers/acteurs du plateau, parfois avec des curieux : agriculteurs, associations de randonneurs, guides touristiques, etc. Aujourd'hui, ils font un chantier collectif où ensemble ils réparent, entretiennent, prennent soin pour que chacun y trouvent son compte.



# LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Le Plan de Paysage lancée par la Communauté de communes Cère & Goul en Carladès, détient la particularité de s'attacher à réfléchir aux traversées de la vallée. Dès le début de l'élaboration du Plan de paysage la problématique de la lenteur a été reformulée : *comment inciter à ralentir, à s'arrêter, à s'installer et à rester dans la vallée de la Cère ?*

Si le récit de territoire permet d'imaginer des manières d'habiter et de vivre répondant à cette problématique, les Objectifs de Qualité Paysagère tendent à leur concrétisation. Au nombre de 6, ils abordent les grandes composantes qui traversent les paysages de la vallée. Ils doivent devenir des repères pour les acteurs du territoire. Cela signifie que chaque action d'aménagement et/ou de gestion des paysages doit considérer ces 6 Objectifs de Qualité Paysagère et s'inscrire dans l'un ou plusieurs d'entre eux.

Chaque Objectifs de Qualité Paysagère est décrit par trois double pages comportant :

- un rappel des enjeux auxquels il répond,
- les données chiffrées tirées du diagnostic
- la précision de l'objectif via des sous-objectifs
- la liste des acteurs concernés
- la logique d'action à l'échelle de la vallée
- des exemples d'actions à mettre en place avec des références liées



**UNE EAU  
VIVANTE POUR  
TOUS**



**UNE VALLÉE  
DANS LES  
BOIS**



**DES VIES DE  
VILLAGES  
PERMISES**



**UNE ÉCONOMIE  
LOCALE  
DÉPLOYÉE**



**DES  
DÉPLACEMENTS  
FACILITÉS**



**UNE CULTURE  
DU PAYSAGE  
PARTAGÉE**



*"Ici, on dit que l'eau court, ça veut dire qu'elle ruisselle, qu'elle coule et qu'elle ne se stocke pas "*

*" La Cère connaît des phénomènes excessifs à cause du changement climatique et de la perte des zones humides sur les plateaux "*

*" Prendre soin de l'eau, ça devrait être la base. A partir de cela, on déroule comment on cultive, comment on habite, comment on circule... "*

*" Le problème avec l'eau, c'est qu'elle appartient à tout le monde mais qu'elle passe sur des propriétés privées et les propriétaires décident de comment la gérer, sans penser au commun. "*

# UNE EAU VIVANTE POUR TOUS

## ON ENTEND QUOI DERRIÈRE CELA ?



- 1 Renaturer les cours d'eau
- 2 Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau
- 3 Diversifier les zones humides
- 4 Diversifier les usages autour de la Cère
- 5 Mettre en place une hydraulique douce

### EN QUELQUES CHIFFRES

#### UN FORT ÉTIAGE DE LA CÈRE

débit le plus fort =  $6,29\text{m}^3/\text{s}$   
débit le moins fort =  $0,9\text{m}^3/\text{s}$

#### FAIBLES CAPACITÉS DE STOCKAGE D'EAU DANS LES SOLS

En 3 jours de , les nappes sont pleines  
Après 3 jours sans , il y a des pénuries

#### CONSOMMATION ANNUELLE EN EAU POTABLE

$66\text{m}^3/\text{hab}/\text{an}$  en moyenne dans la vallée  
 $55\text{m}^3/\text{hab}/\text{an}$  de moyenne nationale  
Pénuries d'eau sur le plateau de Badhaillac

#### IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- ↗ augmentation des pluies violentes
- ↘ diminution de la régularité des précipitations en été

### LES ENJEUX

- Réduire les risques d'éboulements, d'inondations et de pénuries d'eau et transformer ces risques en opportunités
- Adopter une logique de bassin versant
- Rendre lisibles et accessibles les eaux du bassin versant
- Permettre la flexibilité à la Cère, ses mouvements dans des espaces opportuns
- Infiltrer l'eau autant que possible
- Garantir de l'eau potable pour toutes et tous.

### ACTEURS, FONCTIONNEMENTS ET LEVIERS D' ACTIONS

**Gestion de la ressource en eau potable et de l'assainissement** : Communauté de Commune du Cère & Goul en Carladès (CCCGC)

**Gestion des milieux aquatique et prévention inondation** : GEMAPI (Aurillac Agglo + CCCGC + CC du Pays de La Châtaigneraie)

**Acteur transversal** : DDT 15

**Consommation de la ressource en eau** : habitants + activités commerciales et/ou agricoles

**Pollution de la ressource en eau** : activités humaines + activités agricoles

**Entretien des cours d'eau et des berges** : propriétaires limitrophes ou public s'il est navigable

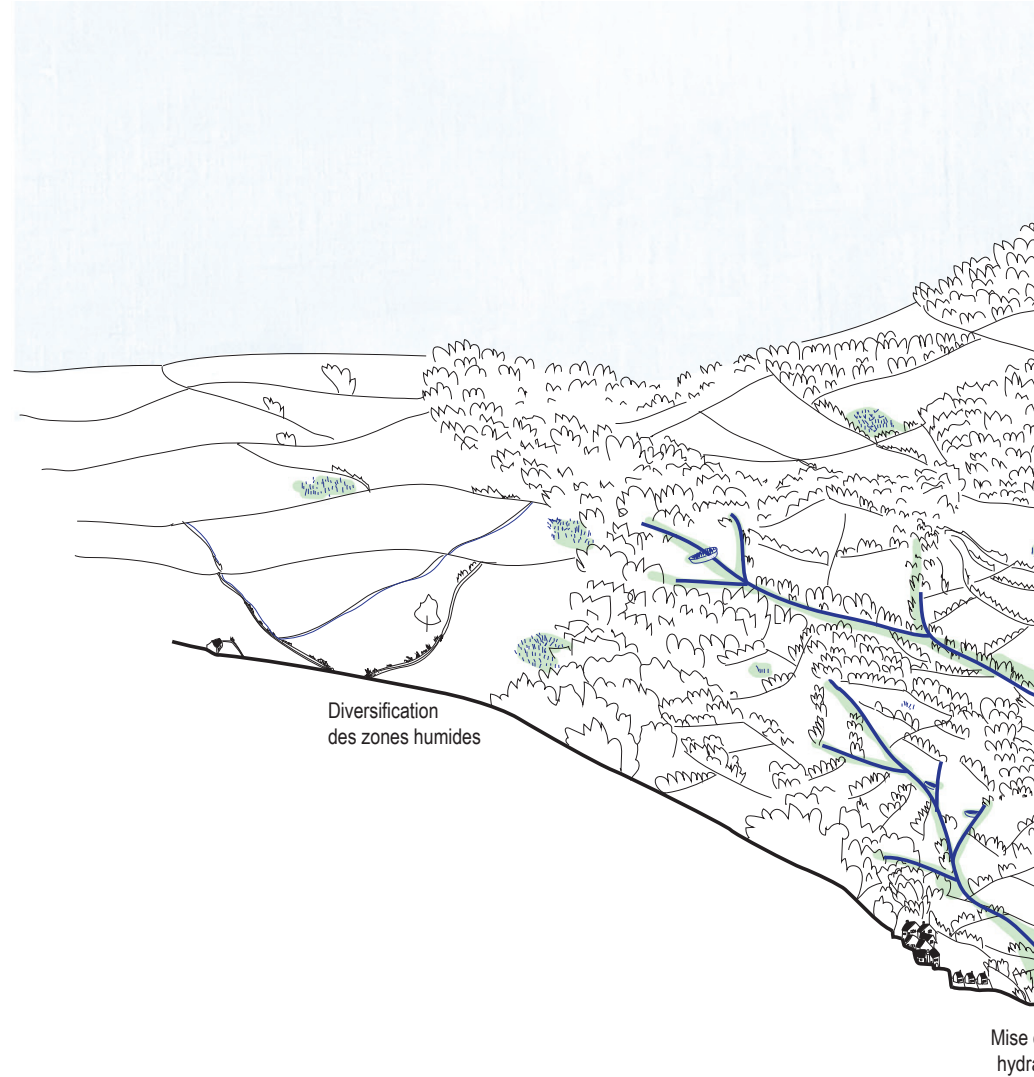
**Usages récréatifs** : association de pêcheurs

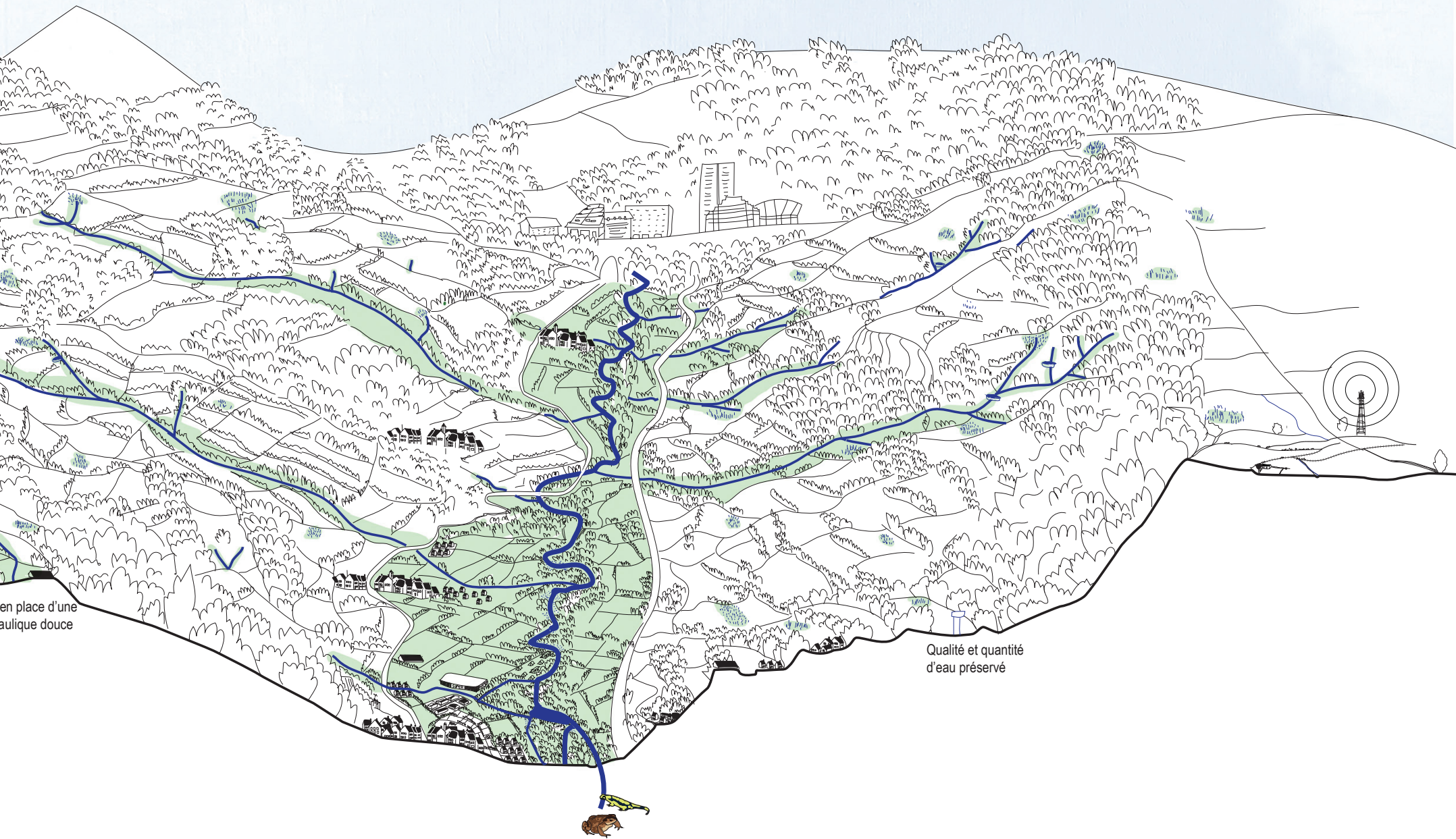
**Usages récréatifs informels** : baignade

## UNE EAU VIVANTE POUR TOUS - EN 2050

Le réseau hydrographique de la vallée de la Cère est comme l'armature des paysages et par ricochet, des manières d'habiter le territoire. L'ensemble des actions d'aménagement et de gestion du territoire doit contribuer au soin de celui-ci. Un soin qui favorise une gestion hydraulique douce, l'infiltration des eaux de pluies, la multiplication des zones humide, la préservation de la quantité et de la qualité de l'eau potable.

Ainsi depuis les plateaux jusqu'aux plaines de la Cère, l'eau ruisselle, irrigue, se stocke, déambule. Par ses vertus, elle permet l'émergence de milieux écologiques où faune et flore s'épanouissent. Dans d'autres lieux, c'est sa force motrice qui pourra être utilisée pour de la production à petite échelle. Si la quantité et la qualité sont améliorées, de nouveaux usages pourront voir le jour comme la baignade.





en place d'une  
aulique douce

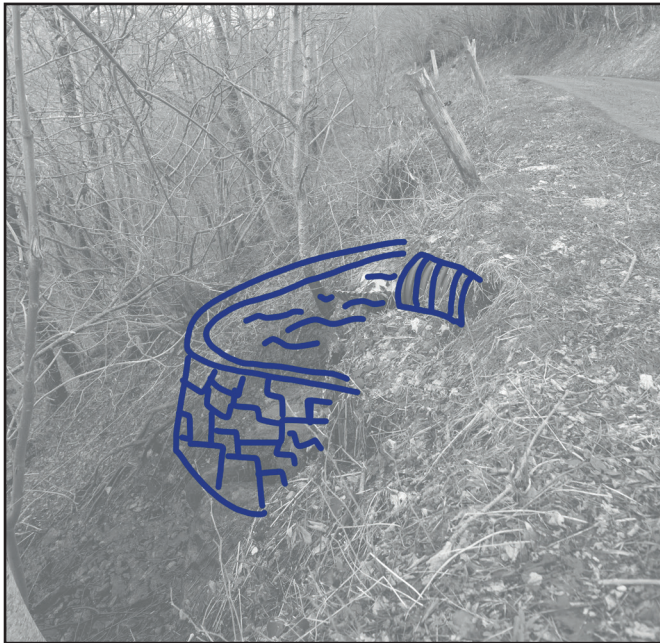
Qualité et quantité  
d'eau préservé



Une Cère renaturée  
avec de nouveaux usages

Retenir l'eau 2 5

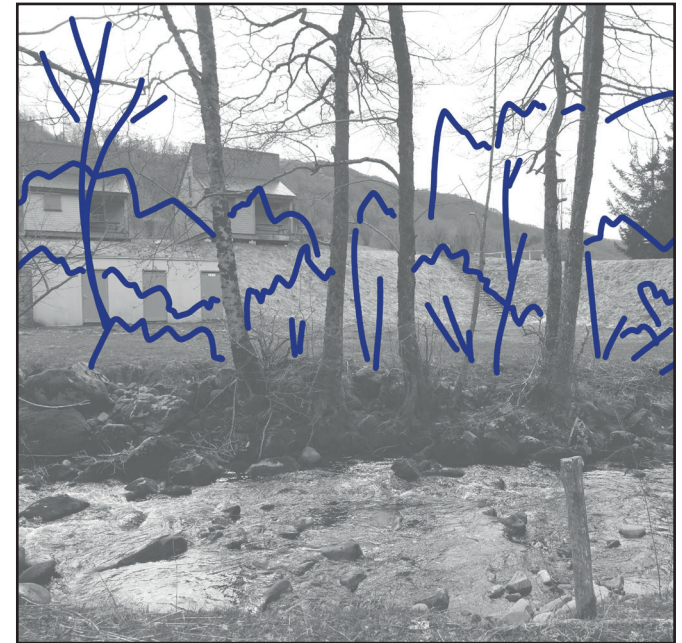
EXEMPLES D' ACTIONS POSSIBLES



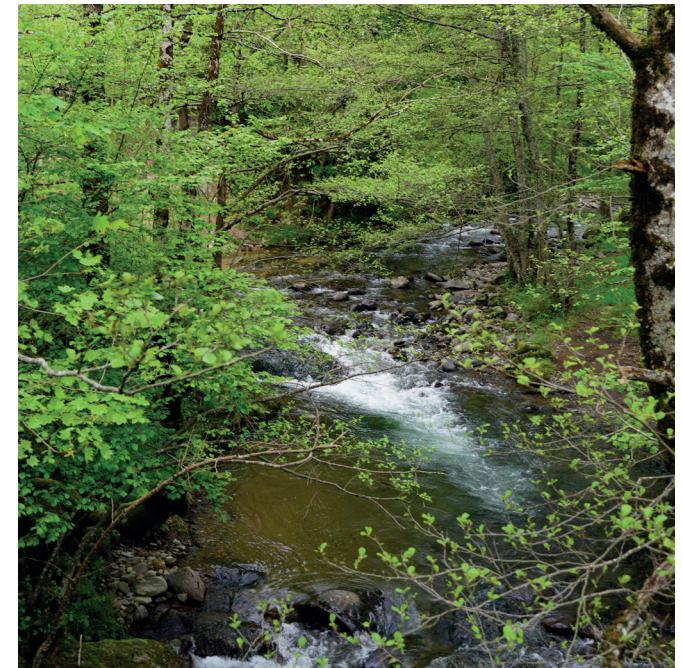
Réhabiliter des zones humides 1 3



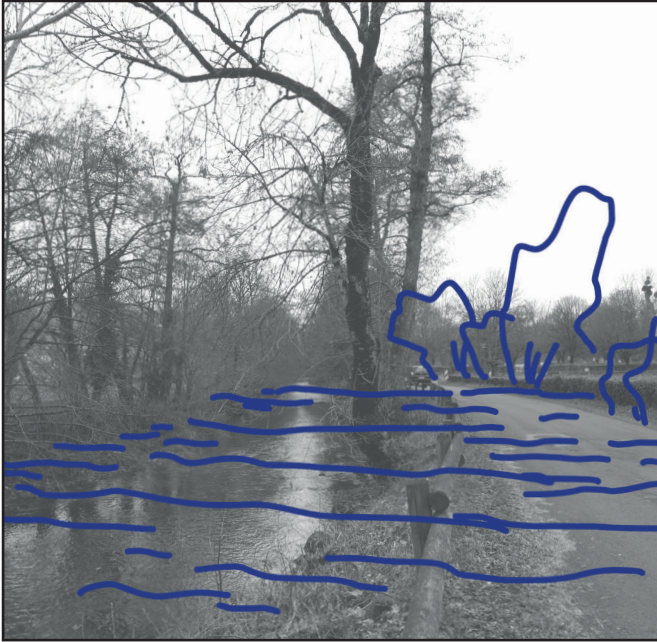
Augmenter la ripisylve 1



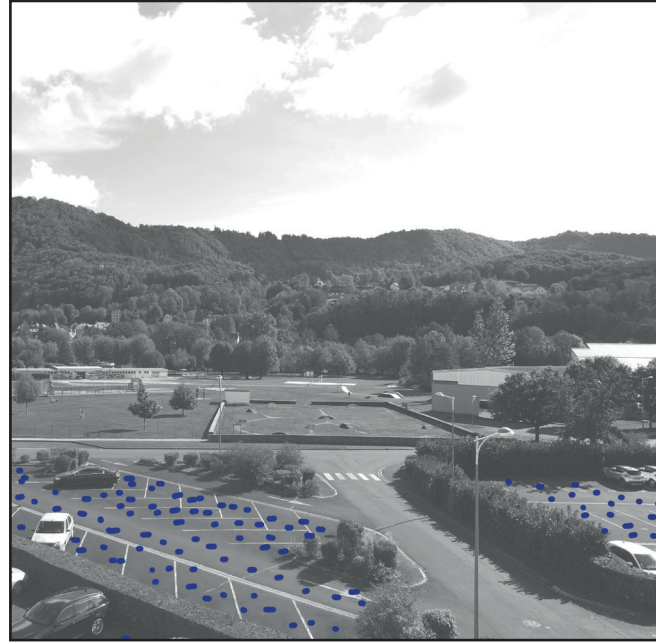
RÉFÉRENCES VUES SUR LE TERRITOIRE OU AILLEURS



Donner de la flexibilité à la Cère ① ④



Infiltrer l'eau partout ②



Planter sur des talus ②





*" Ça se boise et alors ? C'est bien pour le changement climatique et pour lutter contre les glissements de terrain "*

*" il faut accompagner ce boisement, en faire un atout ! "*

*" On voit plus la chapelle avec le boisement, ni les éperons rocheux "*

*" on a un problème d'accessibilité des bois de section et communaux pour les 15 tonnes, ils ne veulent pas y aller "*

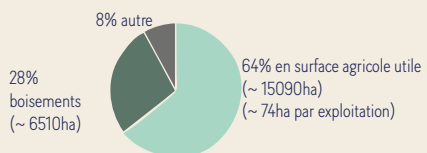
# UNE VALLÉE DANS LES BOIS

## ON ENTEND QUOI DERRIÈRE CELA ?

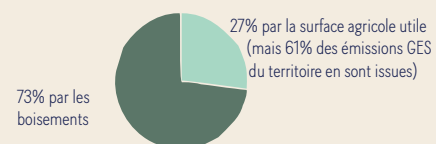
- 1 Maintenir et renforcer la dynamique de boisement
- 2 Diversifier les usages des boisements
- 3 Veiller à la continuité des corridors écologiques
- 4 Développer une gestion raisonnée de la trame arborée et des haies
- 5 Aménager les villages comme des clairières

### EN QUELQUES CHIFFRES

#### OCCUPATION DU SOL



#### STOCKAGE DU CARBONE



#### VALORISATION DES HÊTRES:

par plaquettes = 2€/m<sup>3</sup>  
bûches = 10€ à 15€/m<sup>3</sup>

## LES ENJEUX

- Transmettre une gestion écologique sur l'ensemble des boisements (notamment privés)
- Favoriser la dynamique habitante pour la gestion des bois de section et mobiliser les communes pour les bois communaux
- Accompagner les habitants et les communes dans la gestion de la trame arborée
- Développer une filière bois sur le territoire
- Préparer les boisements au changement climatique

## ACTEURS, FONCTIONNEMENTS ET LEVIERS D' ACTIONS

**Sur les bois communaux :** le propriétaire est la commune, la gestion est confiée à l'ONF, l'exploitant coupe le bois et le vend pour du bois de chauffage ou du bois d'œuvre acheminés dans des scieries à l'extérieur du territoire. L'usage de promenade est autorisé.

**Sur les bois sectionaux :** propriété de section de commune (donc d'habitant•es), la gestion est confiée à l'ONF, l'exploitation est réalisée par les habitants et ils récupèrent le bois de chauffage. L'usage de promenade est autorisé

**Sur les bois privés :** les propriétaires sont des privés n'habitant pas forcément le territoire, souvent c'est un exploitant qui coupe et vend le bois pour du bois de chauffage ou du bois d'œuvre acheminés dans des scieries à l'extérieur du territoire. L'usage de promenade est souvent interdit.

Un accompagnement est possible par le CPRF.

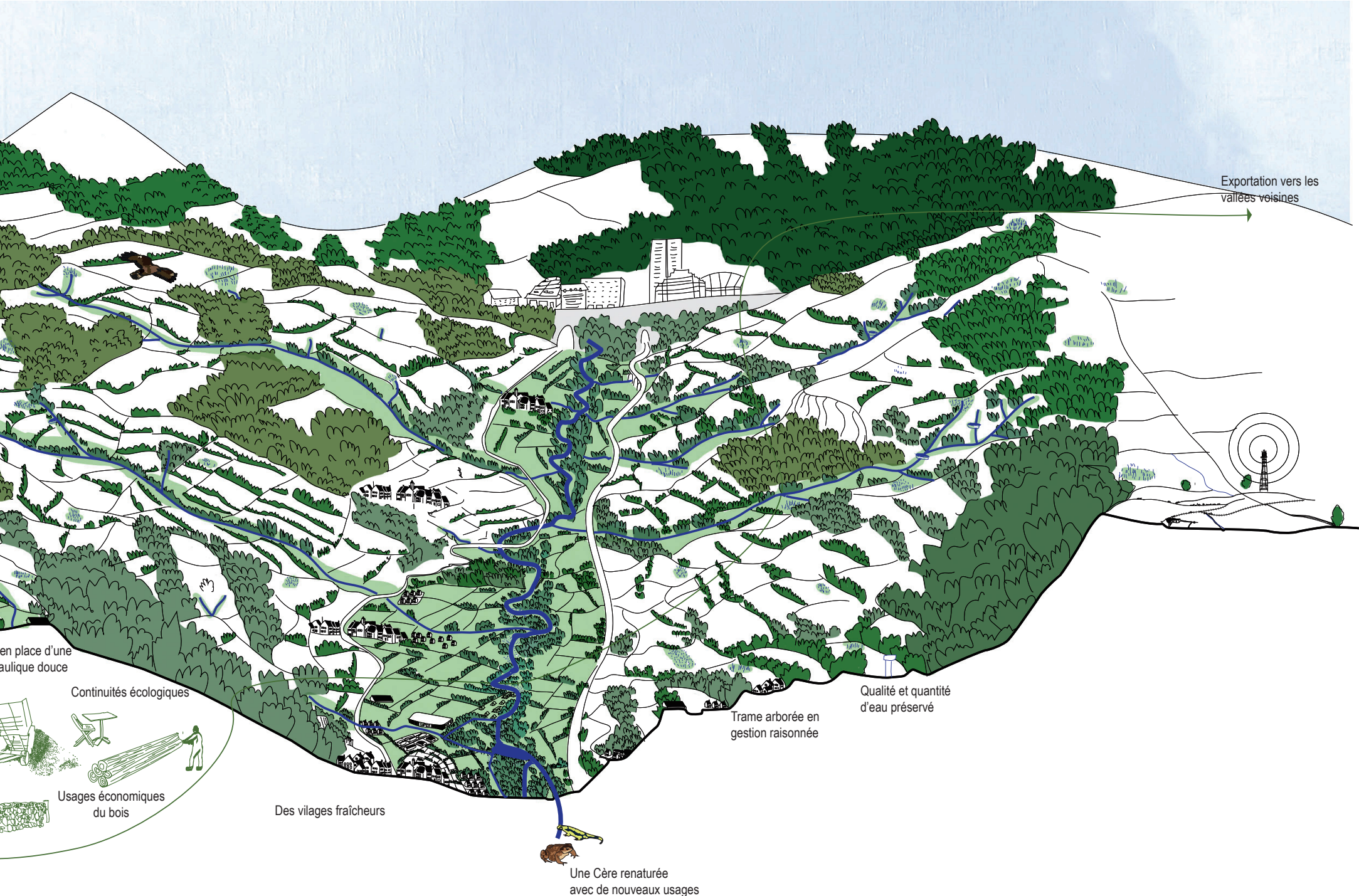
**Les haies :** soit propriétaire privé, soit la commune en bord de route communale, la CD15 en bord de route départementale, la DIR au bord de la route nationale.

## UNE VALLÉE DANS LES BOIS - EN 2050

La grande superficie boisée du territoire permet un stockage de CO2 conséquent, une diminution de la chaleur à l'échelle de la vallée et un maintien des pentes abruptes par le système racinaire. Autant de bénéfices qui se conjuguent à l'évolution de la biodiversité et au développement d'une filière locale de bois. Ces deux derniers points nécessitent une diversification des boisements, à la fois sur les étages présents dans le maillage (herbacés, arbustives, arborés) et sur les essences. Ils sont à mettre en relation avec une volonté d'expérimenter la plantation de nouvelles essences davantage résistante au changement climatique, de préserver les forêts anciennes et d'accroître les ripisylves.

La palette de milieux boisés constitue pour la vallée de la Cère un de ses attraits touristiques, économiques et sociaux. Autour du bois, des usages se dégagent et des vies s'organisent.

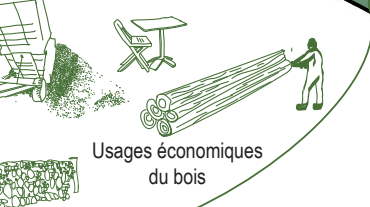




Exportation vers les vallées voisines

en place d'une  
aulique douce

Continuités écologiques



Usages économiques  
du bois

Des villages fraîcheurs

Trame arborée en  
gestion raisonnée

Qualité et quantité  
d'eau préservé

Une Cère renaturée  
avec de nouveaux usages

Mutualiser les outils de production ①

EXEMPLES D' ACTIONS POSSIBLES



Créer des chemins dans les bois ②



Créer une scierie intercommunale ① ②



RÉFÉRENCES VUES SUR LE TERRITOIRE OU AILLEURS

CUMA - Haute Ariège



Scierie des Avants à Montreux



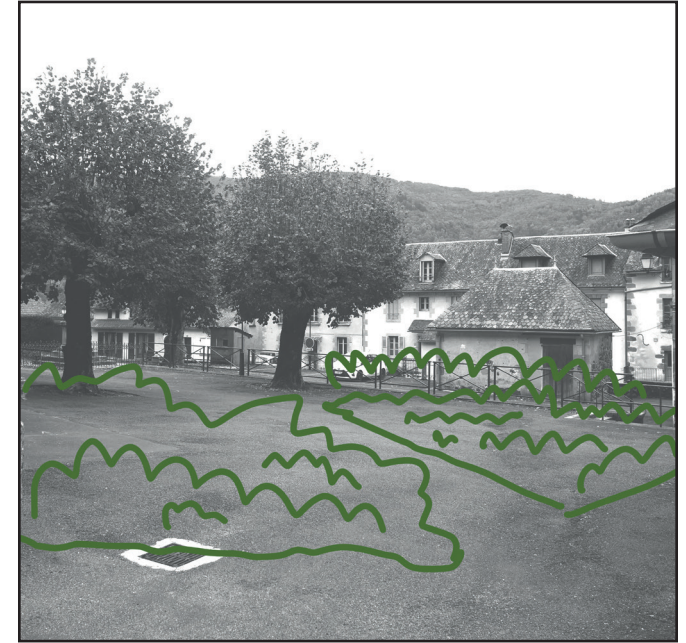
Se former ensemble à la gestion du vivant ④



Planter des haies ③ ④



Proposer des haltes de fraîcheur ⑤



Association Bois Bocage 35



Vançais



Chandigny





*" Pour conserver l'authenticité du territoire, je propose qu'on ne construise plus rien et qu'on fasse avec ce qu'il y a ? "*

*" On est privilégié à Thiézac avec la déviation de la RN, mais on a des habitats qui ne correspondent pas à ce que veulent les gens, il n'y a pas de terrain, c'est en centre-bourg. Pourtant on a de la demande ! "*

*" Il faut préserver les dynamiques habitantes et associatives, parce que c'est vieillissant, c'est qui les successeurs ? "*

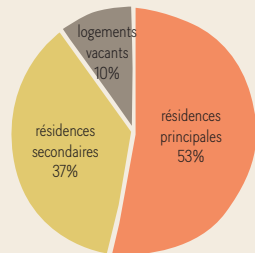
# UNE VIE DE VILLAGE PERMISE

## ON ENTEND QUOI DERRIÈRE CELA ?

- 1 Impulser une esthétique située dans la requalification du bâti, des espaces publics et communs
- 2 Rendre habitable et attrayant le bâti vacant malgré les nuisances
- 3 Limiter les constructions neuves et tenir compte des méthodes de constructions vernaculaires.
- 4 Favoriser l'habitat principal devant l'habitat secondaire
- 5 Permettre l'appropriation des espaces et l'implication citoyenne

## EN QUELQUES CHIFFRES

RÉPARTITION DES LOGEMENTS (moyenne des pourcentages par commune)



### RAPPORT DÉMOGRAPHIE/NB DE LOGEMENTS

En 2020, il y a 3950 habitants, une population en baisse de 8% depuis 1970.

En 2020, il y a 3193 logements, une hausse de 44 % depuis 1970.

### ÉQUIPEMENTS PUBLICS

santé : 3 // pédagogiques : 7

salle des fêtes : 4 // médiathèque : 1

ZONE ARTISANALE / INDUSTRIELLE : 3

NOMBRE D'ASSOCIATION : 116

## LES ENJEUX

- Investir le bâti vacant, le long de la RN notamment
- Limiter l'étalement urbain
- Dynamiser les centre-bourgs
- Limiter l'uniformisation en révélant l'esprit des lieux et en valorisant le caractère rural
- Mobiliser les savoir-faire locaux dans les aménagements publics et privés
- Offrir aux habitants des équipements et outils communs
- Limiter les résidences secondaires

## ACTEURS, FONCTIONNEMENTS ET LEVIERS D' ACTIONS

**Parc bâti et foncier privé :** choix de la destination, des méthodes constructives et de rénovation par le propriétaire, sous contrainte du PLUi et des demandes d'urbanismes et réglementaire pour la location. Propriétaires parfois multiples et/ou introuvables. Possibilité pour les collectivités de contrainte financière sur le logement vacant et les résidences secondaire ; d'acquisition du bâti privé pour le rénover et créer des biens immobiliers communs équipements, commerces, logement, en location ou à la revente): préemption pour intérêt public, soutien de l'EPF (établissement public foncier), du bailleur social régional ou d' OFS (organisme foncier solidaire).

**Parc bâti et foncier public (compris espaces publics) :** choix de la destination et des méthodes constructives par la commune, sous contrainte du PLUi, et de la réglementation en vigueur.

**Aides :** Accompagnement technique par le CAUE, par les architectes et paysagistes conseils du département. Aides financières à la rénovation énergétique de l'État et de l'Europe possible - accompagnement par la Communauté de commune et Cantal RENOV'ENERGIE. Autres : La Banque des Territoires, le Réseau Foncier Solidaire France,

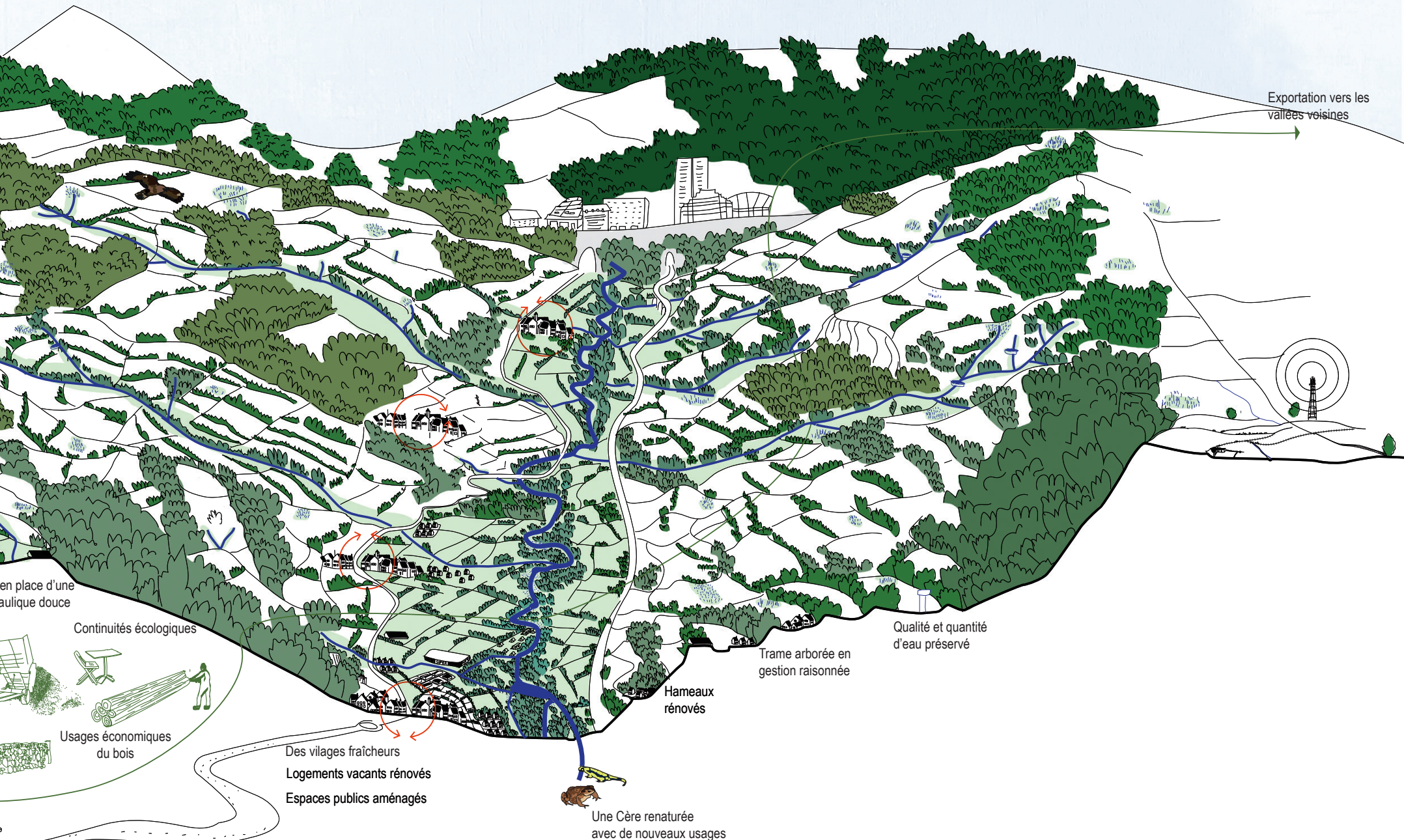
## DES VIES DE VILLAGE PERMISES - EN 2050

Les villages de la vallée de la Cère sont le cœur névralgique de la vie sociale. Ils regroupent les services, les équipements et les commerces. Leur position stratégique, le long ou à côté de la RN, leur donne la possibilité d'être la vitrine du territoire pour les passagers de la vallée. Leur dynamisme interpelle, invite à la halte ! C'est aussi dans les villages qu'on retrouve les locaux associatifs, des espaces et des outils mis à disposition afin de soutenir les habitants dans les activités de gestion des paysages : outils pour planter, outils et cuisine pour transformer les récoltes et concocter des repas, salle pour organiser des événements festifs, espaces publics pour se retrouver. Ils reflètent la volonté territoriale de créer des communs.

L'esthétique des places des villages est à l'image de la vallée et révèle l'esprit des lieux : du mobilier simple, des aménagements sobres, des plantations adaptées, le tout avec des ressources locales.

Le bâti ancien est rénové et les constructions plus récentes s'intègrent au paysage grâce au maillage d'espaces communs et de circulations douces. Dans les pentes et sur les hauteurs, les anciennes fermes et burons offrent quelques logements saisonniers mais surtout de lieux de vies et de travail pour les nouveaux agriculteurs.





Exportation vers les vallées voisines

en place d'une  
aulique douce

Continuités écologiques

Usages économiques  
du bois

Des villages fraîcheurs  
Logements vacants rénovés  
Espaces publics aménagés

Une Cère renaturée  
avec de nouveaux usages

Hameaux  
rénovés

Trame arborée en  
gestion raisonnée

Qualité et quantité  
d'eau préservé

Aménager avec sobriété l'espace public ①

EXEMPLES D' ACTIONS POSSIBLES



Instaurer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ④



Créer des équipements dans les bâtis vacants ② ④ ⑤



RÉFÉRENCES VUES SUR LE TERRITOIRE OU AILLEURS

Saint-Félicien



Balazuc

### DL Une taxe d'habitation majorée pour l

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 22 septembre sous la présidence de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Le Dauphiné Libéré - 25 sept. 2023 à 17:03 | mis à jour le 25 sept. 2023 à 17:10 - Temps de lect



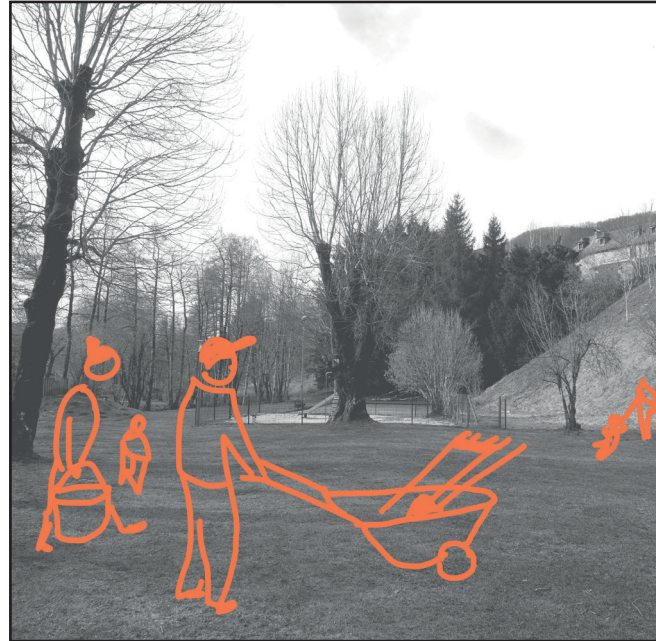
Alenya



Mettre à disposition des espaces communs pour les habitants 2 5



Proposer des chantiers collectifs pour s'approprier les espaces 5



Mettre à disposition des outils /espaces pour se rencontrer 1 5



CC de Terre d'Eau **Terre d'**  
LA Communauté de Communes

**OUVERTURE**



**Atelier intercommunal de transformation de fruits et miellerie**  
sur la Zone d'activités d'Auzainvilliers

exemple presseur/tour à pain

La Communauté de communes Terre d'Eau s'est inscrite dans une démarche de protection, de valorisation et de pollinisation de nos vergers sur le territoire. Pour poursuivre cet objectif, nous avons construit un atelier de transformation de fruits et une miellerie pour permettre aux habitants de notre territoire de valoriser les fruits de leurs vergers et l'extraction du miel.

**Vous souhaitez bénéficier de ce service ?**



*" est-ce qu'on va devenir une campagne dortoir ? "*

*" il faut reprendre le pouvoir sur la question agricole, réfléchir avec des associations comme Terres de Liens "*

*" On taille des haies à l'épaveuse, par facilité, par manque de filière, par perte de savoir-faire.. ! "*

*" les biens de section c'était le RSA de l'époque, il faut qu'on les retrouve "*

*"le gros souci de l'économie locale, c'est l'artisanat, y'en a pas assez"*

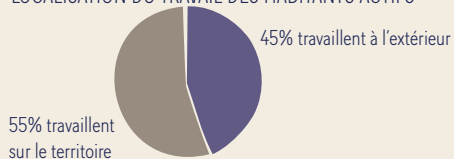
# UNE ECONOMIE LOCALE DEPLOYÉE

## ON ENTEND QUOI DERRIÈRE CELA ?

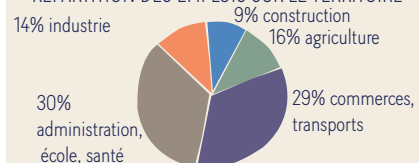
- 1 Développer des filières dans le territoire
- 2 Diversifier les modèles agricoles
- 3 Favoriser une autonomie alimentaire et les circuits-courts
- 4 Maîtriser le développement touristique
- 5 Valoriser et développer les savoir-faire locaux

### EN QUELQUES CHIFFRES

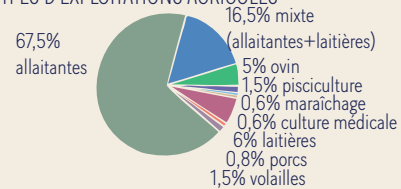
#### LOCALISATION DU TRAVAIL DES HABITANTS ACTIFS



#### RÉPARTITION DES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE



#### TYPES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES



#### LA VENTE DES PRODUITS AGRICOLES

se fait à 91% par la grande distribution, à 9% en circuit court

### LES ENJEUX

- Tirer partie localement des ressources du territoire et développer une offre d'emploi en lien avec elles.
- Préserver les savoir-faire locaux
- Limiter l'import de matières (surtout celles venant de très loin) et favoriser le circuit-court
- Offrir de nouvelles manières de consommer aux habitants
- Adapter les pratiques au changement climatique
- Diversifier l'économie pour éviter la spécialisation (notamment touristique)

### ACTEURS, FONCTIONNEMENTS ET LEVIERS D' ACTIONS

**En lien avec l'alimentation :** choix des modèles agricoles par les exploitants (production-distribution), aides financières par l'Europe et techniques par la Chambre d'Agriculture. Aide à l'installation par la Safer via l'attribution de foncier, par la foncière solidaire Terres de liens qui acquiert des terres agricoles pour les louer à des fermes en agriculture biologique. Environ 34 % des agriculteurs n'ont pas de successeurs. Sur le territoire, l'achat et la vente des produits alimentaires se fait majoritairement via la chaîne de grande distribution.

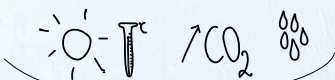
**En lien avec l'habitat :** choix du corps de métier par les artisans. Pas d'offre de formation entre eux pour partager leur savoir-faire. Diffusion des savoir-faire locaux par d'autres organismes : CAUE, PNR, Communauté de Communes. Les matériaux comme les modèles de constructions sont importés. Possibilité de mettre en place des formes d'aides à l'installation (local, logement ...).

**En lien avec les loisirs :** Déploiement d'un plan d'action par la station du Lioran pour s'adapter au changement climatique. D'autres activités sont à inventer pour maintenir le tourisme sur le territoire sur les diverses saisons

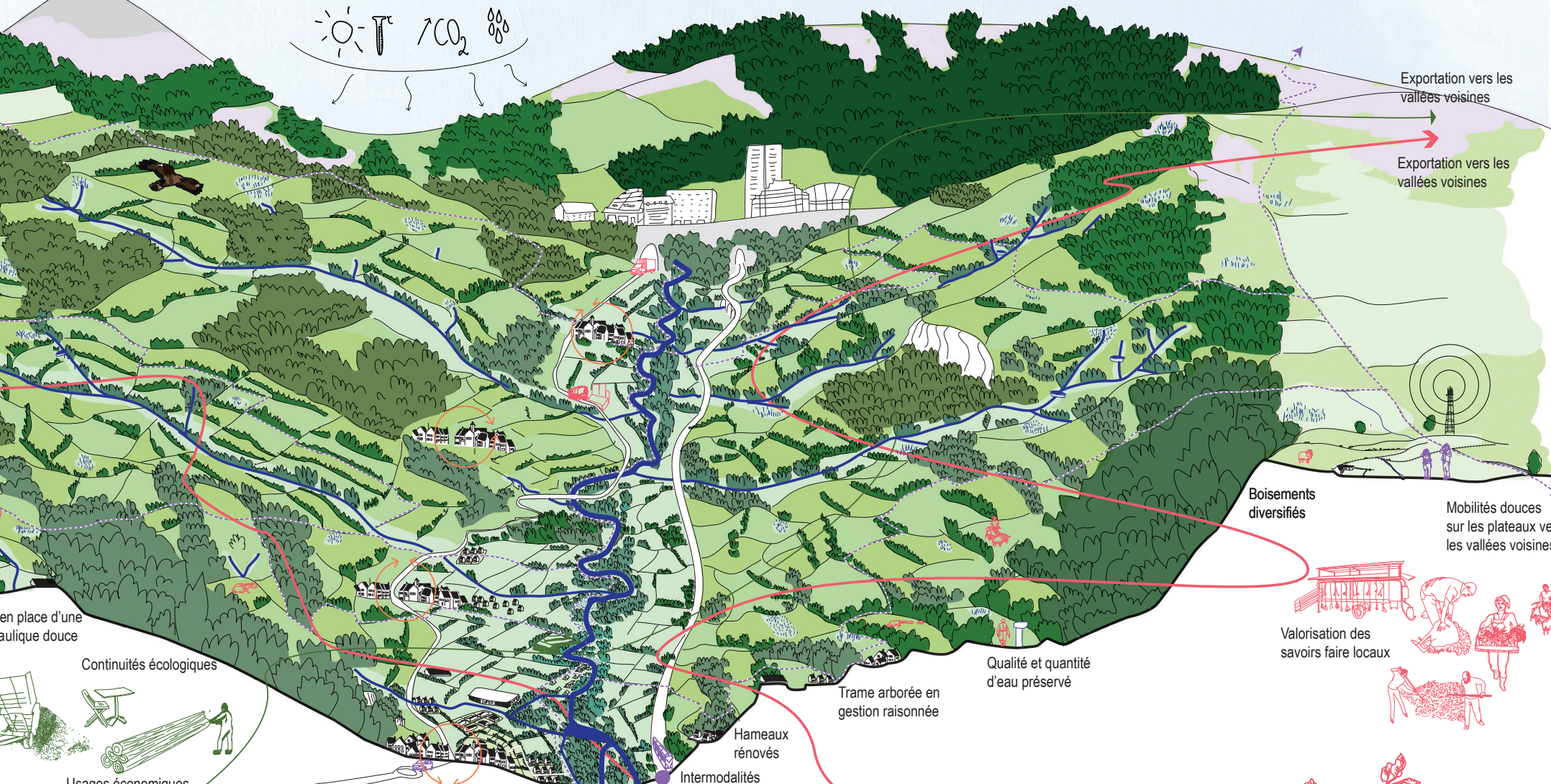
**Aides :** Mettre en place des formes d'aides à l'installation (local, logement ...) à l'échelles des communes ou intercommunale.



# ADAPTATION DE LA VALLÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Développement d'un tourisme vert



Exportation vers les vallées voisines

Exportation vers les vallées voisines

Boisements diversifiés

Mobilités douces sur les plateaux vers les vallées voisines

en place d'une maquette douce

Continuités écologiques

Usages économiques du bois

Export vers Aurillac

- Des villages fraîcheurs
- Logements vacants rénovés
- Espaces publics aménagés
- Commerces de producteurs locaux
- Stationnements organisés

Mobilités douces dans la plaine de la Cère

Une Cère renaturée avec de nouveaux usages

Trame arborée en gestion raisonnée

Hameaux rénovés

Intermodalités train-vélo-voiture

Qualité et quantité d'eau préservée

Valorisation des savoirs faire locaux

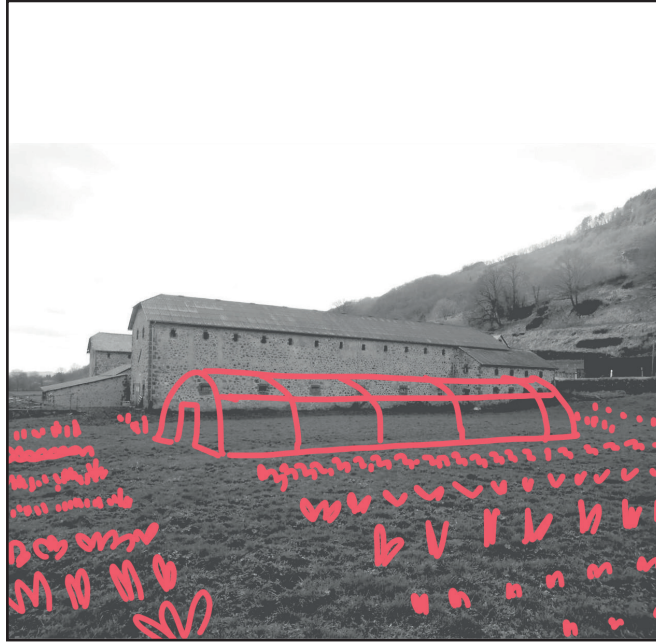
Diversification des productions avec mise en place de filière



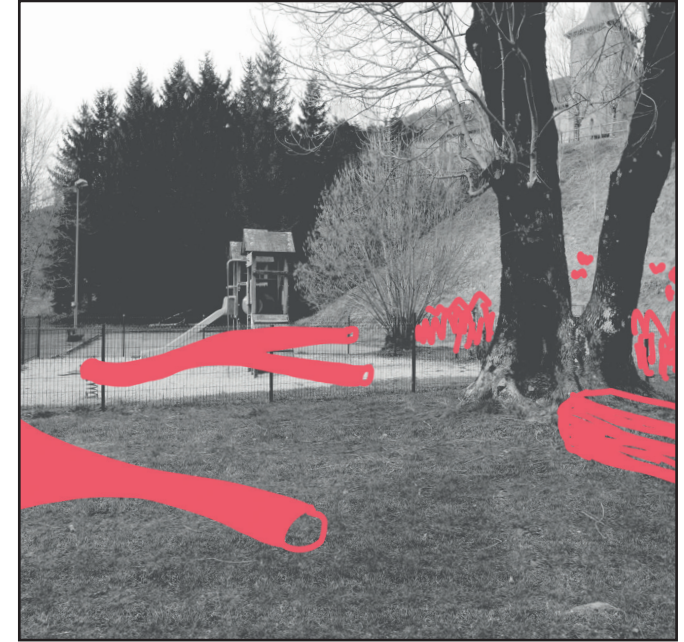
Mettre à disposition un local de vente pour les producteurs du territoire 1 3



Installer des fermes sur des terrains communaux/intercommunaux 2 3



Utiliser les savoir-faire locaux pour l'aménagement de biens communaux 5

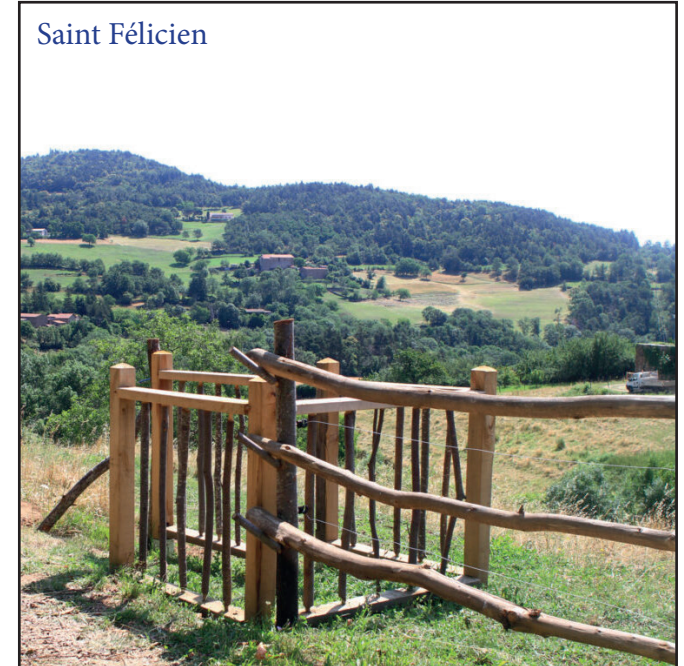


Saint-Jans-Cappel

La Crèche

Accueil / Article / Une ferme maraîchère communale et citoyenne, c'est possible !

**Une ferme maraîchère communale et citoyenne, c'est possible !**



Saint Félicien

## Développer une filière bois 1



## Mettre en place un alimentation saine et locale dans les cantines 3



## Mutualiser des outils de production 5



### Xertigny

#### Le hêtre dans la construction : un projet 100% local

C'est à Xertigny dans les Vosges que le nouvel aménagement du plan d'eau a été inauguré le 1er octobre 2016 en présence de nombreuses personnalités. Cet aménagement valorise l'utilisation du hêtre en construction sous la forme d'un ensemble d'habitations de loisirs, les Woodies.



Le Préfet, le Président du Conseil départemental, le Vice-Président du Conseil régional, des parlementaires, des élus du Pays d'Epinal et de la Communauté de Communes, en particulier de Xertigny et Hadol étaient présents à l'inauguration des Woodies de Xertigny. Une réalisation issue d'un concours qui a permis l'émergence d'idées créatives et innovantes.

#### L'excellence bois local

En 2011, le site du plan d'eau de Xertigny a été retenu dans le cadre du Pôle d'excellence rural "Pôle de structuration de la filière forêt bois feuillus des Vosges" pour le projet de construction d'un espace touristique et promotionnel dédié à la construction en bois de hêtre, porté par le Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Coeur des Vosges. La Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle en a pris la maîtrise d'ouvrage. Inscrit dans le programme "100 constructions publiques en bois local" de la Fédération nationale des Communes forestières, la majorité du bois utilisé provient des forêts de Hadol et de Xertigny. Ce projet figure également parmi la sélection du Prix national de la Construction Bois 2016, aux côtés de 150 réalisations finalistes présentées au jury national sur 721 candidatures de toute la France.

### Mouans - Sartoux



### CC de la Ténarezze



Affiché le 30/03/2015  
ID : 032-243200417-20150923-2015\_05\_22-DE

30/03/2015

## SCHEMA DE MUTUALISATION

RAPPORT RELATIF AUX MUTUALISATIONS DE SERVICES ENTRE LES SERVICES ET CEUX DES COMMUNES MEMBRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE



*" Le train c'est trop cher, aller à Aurillac, ça fait 80 euros pour une famille de 4 personnes, en voiture c'est 10 euros max ! "*

*" La voie vélo on en attend parler depuis des années, mais il y a toujours rien qui se passe ! "*

*"On ne peut plus se promener dans les bois c'est interdit. La propriété privée.. On va où alors ?"*

*" On serait prêt à aller en vélo à la zone artisanale, si ce n'était pas si dangereux! "*

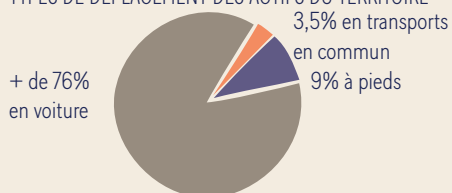
# DES DÉPLACEMENTS FACILITÉS

## ON ENTEND QUOI DERRIÈRE CELA ?

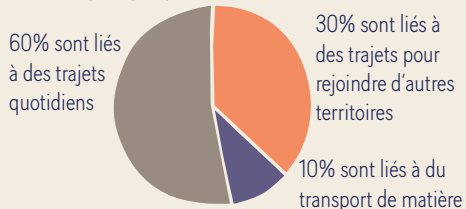
- 1 Favoriser les modes de déplacements doux et les intermodalités
- 2 Déployer et relier le réseau de cheminements pédestres à l'échelle de la vallée et des centre-bourgs
- 3 Permettre de traverser la RN et longer la Cère
- 4 Ménager et organiser les stationnements
- 5 Créer des appels visuels, depuis la RN et dans les villages

### EN QUELQUES CHIFFRES

#### TYPES DE DÉPLACEMENT DES ACTIFS DU TERRITOIRE



#### RÉPARTITION DU FLUX DE LA RN 122



- 50 000 véhicules/j sur la RN 10% de camions. Aurillac > Le Lioran 40 min
- 5 bus aller et 5 bus retour /ligne/jour Aurillac > Le Lioran 1h10
- 7 à 9 trains/jour Aurillac > Le Lioran
- Aurillac > Le Lioran 8h

### LES ENJEUX

- Diminuer le trafic sur la RN 122 en rapprochant les lieux de travail et d'approvisionnement.
- Inviter à parcourir villages, coteaux, vallons transversaux et l'ensemble des unités paysagères
- Favoriser le développement de nouveaux modes de déplacement dans la vallée
- Réduire l'aspect autoroutier de la RN 122
- Créer des cheminements agréables pour les trajets du quotidien

### ACTEURS, FONCTIONNEMENTS ET LEVIERS D' ACTIONS

**Train et bus :** Région Auvergne-Rhône-Alpes. Mobilisation habitante pour l'amélioration des conditions d'accès aux trains.

**Le vélo :** mise en place et gestion d'un parc locatif de vélo électrique par la Communauté de Commune (CCCCG), projet de voie douce porté et financé par la CCCC avec participation de l'état et conditionnement du tracé par les propriétaires foncier (dont SNCF). Parkings vélo financés et installés par les communes.

**Les cheminements pédestres :** sauf GR : choix des parcours par la CCCC selon les emprises foncières disponibles : privés (avec conventions, achat possible de l'emprise du terrain) ou communales. La gestion se fait par la CCCC et par les communes. Les GR : entretien par la Fédération Française de Randonnée Pédestre

**Les routes :** entretien et gestion de la RN 122 assurée par la DIR Massif Central, des routes départementales par la DDT15 et des routes communales par les communes.

**Les alternatives possible :** aire de covoiturage, aire de stop à mettre en place par la CC, le PNR, etc.

## DES DÉPLACEMENTS FACILITÉS - EN 2050

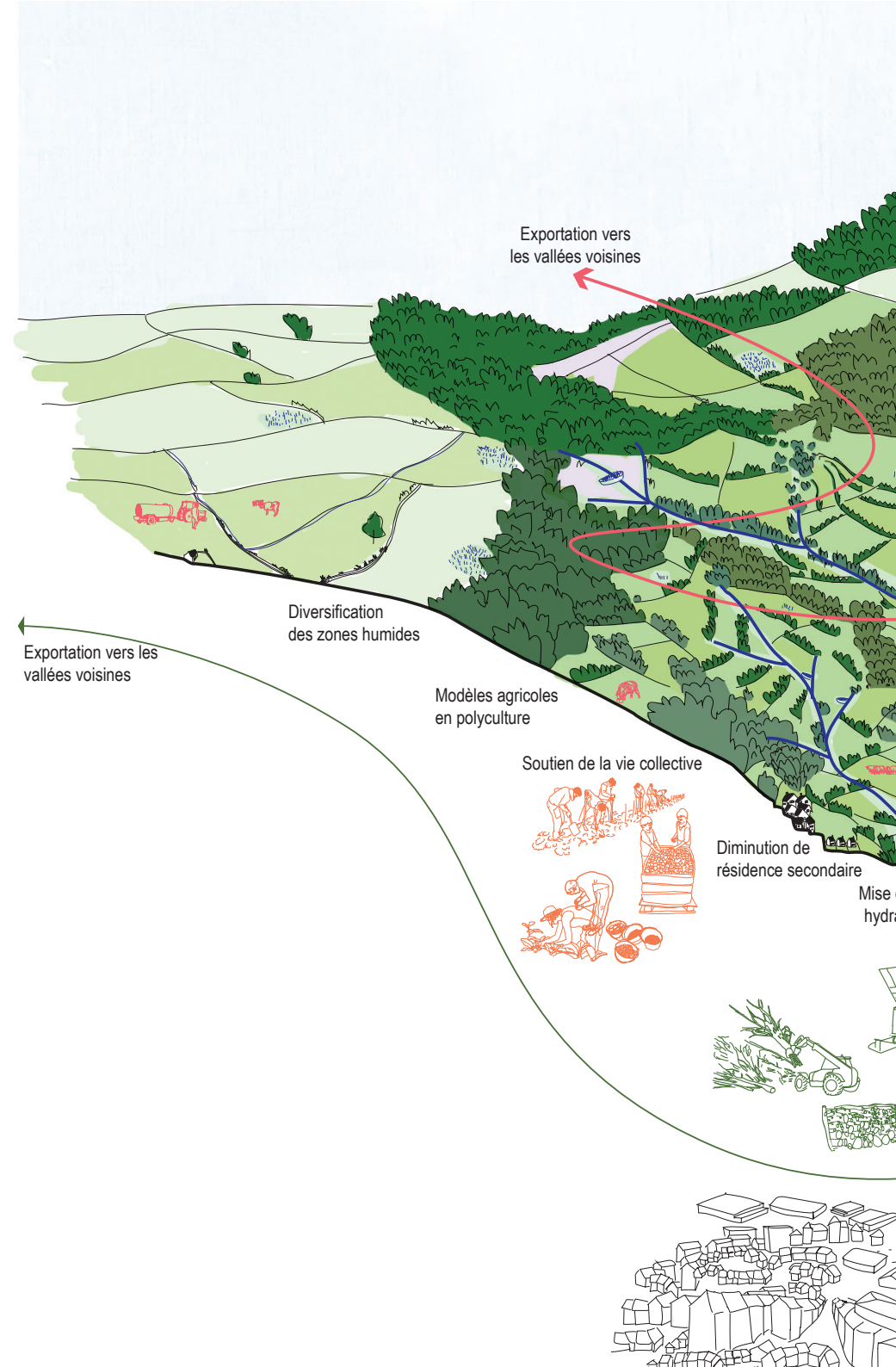
Les déplacements dans la vallée de la Cère s'organisent autour de différentes contraintes ou objectifs : ceux relevant du travail, ceux liés à la consommation, aux soins et à l'éducation, ceux liés aux loisirs récréatifs. En développant la vie économique sur le territoire, la vallée ne devient pas une vallée dortoir rythmée par les déplacements pendulaires vers les autres vallées et la ville, notamment Aurillac. Elle est aussi moins soumise à l'acheminement par camion de matières premières.

L'ensemble de ces caractéristiques ont pour effet de diminuer le nombre de véhicules sur la RN 122 et de limiter les nuisances.

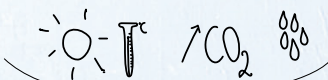
Les intermodalités train/vélo/bus et le covoiturage sont mis en place afin d'offrir aux habitants travaillant à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire de se déplacer dans un plus grand confort.

Pour les déplacements liés aux loisirs récréatifs, la vallée dispose de paysages exceptionnels avec une diversité de milieux, de panoramas, de rivières, de patrimoine bâti. Il est possible de traverser cette palette de paysages grâce à un large maillage de cheminements piétons et d'itinéraires cyclable pour tous les niveaux.

Des appels visuels le long de la RN, dans les centre-bourgs et depuis le train invitent à faire ces pas de côtés et les nouveaux aménagements les rendent facilement accessibles (stationnement voiture et vélos, cheminements piétons ..)

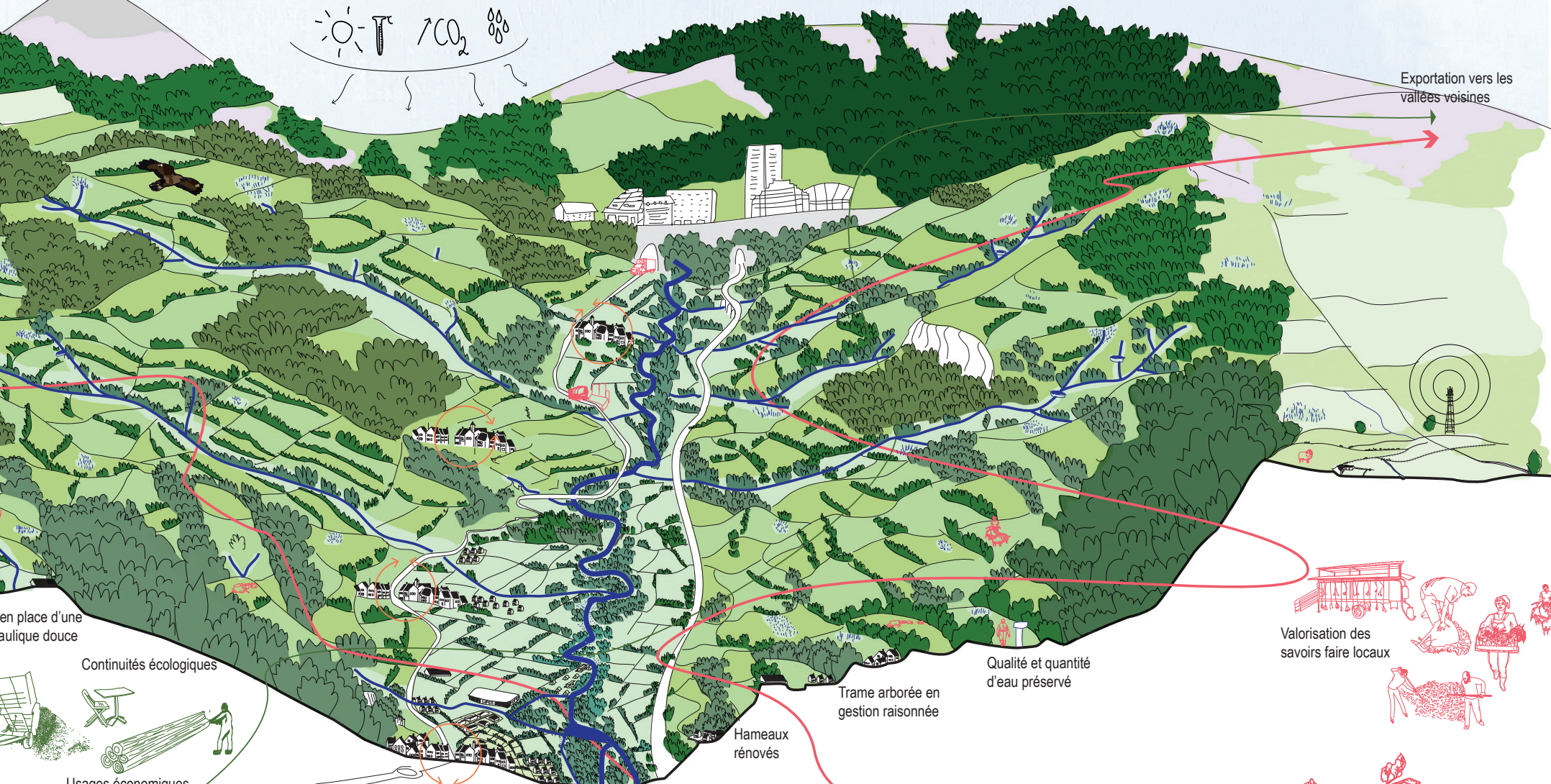


# ADAPTATION DE LA VALLÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



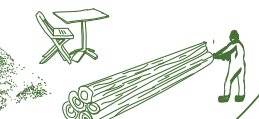
# Développement d'un tourisme vert

Exportation vers les vallées voisines



en place d'une  
aulique douce

Continuités écologiques



Usages économiques  
du bois

Export vers Aurillac



Des villages fraîcheurs  
Logements vacants rénovés  
Espaces publics aménagés  
Commerces de producteurs locaux

Hameaux  
rénovés

Trame arborée en  
gestion raisonnée

Qualité et quantité  
d'eau préservé

Valorisation des  
savoirs faire locaux



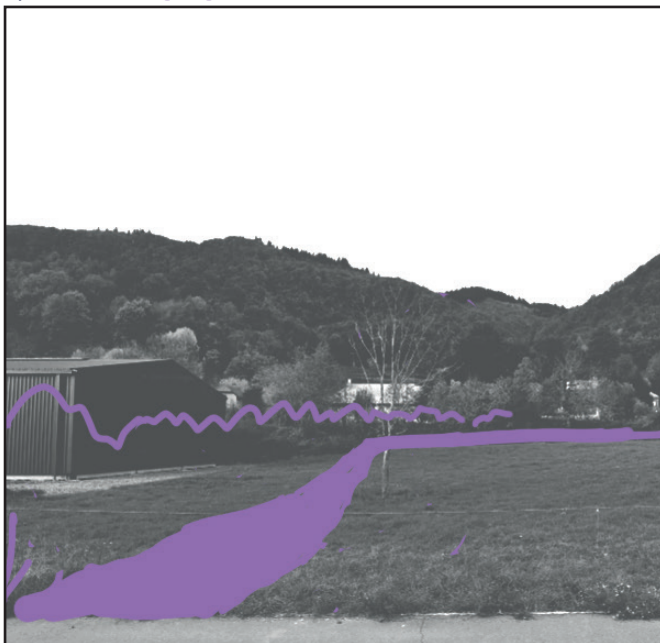
Diversification des productions  
avec mise en place de filière



Une Cère renaturée  
avec de nouveaux usages

Créer un réseau de cheminements du quotidien ① ②

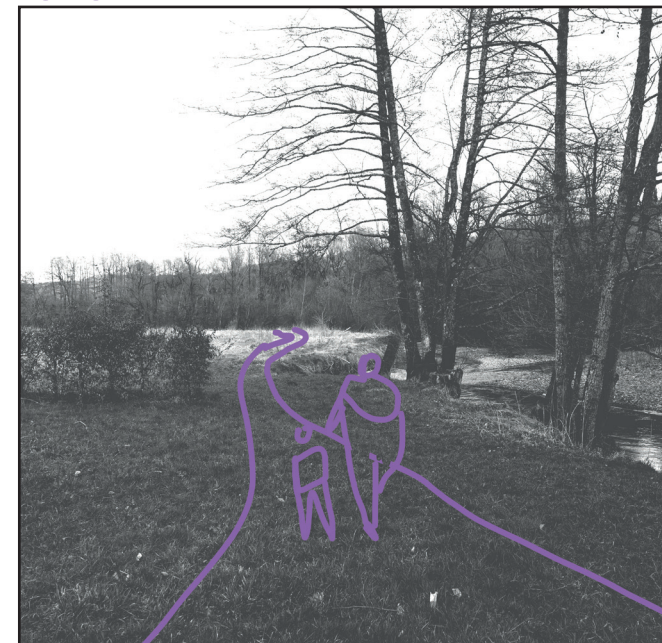
EXEMPLES D' ACTIONS POSSIBLES



Mettre à disposition les vélos de la CCCGC dans des espaces d'intermodalités ①



Créer des cheminements le long de la Cère ② ③



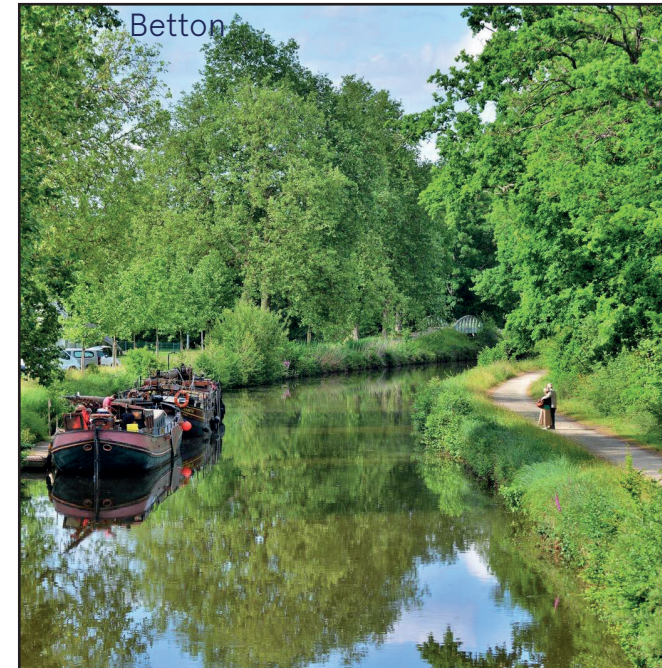
RÉFÉRENCES VUES SUR LE TERRITOIRE OU AILLEURS



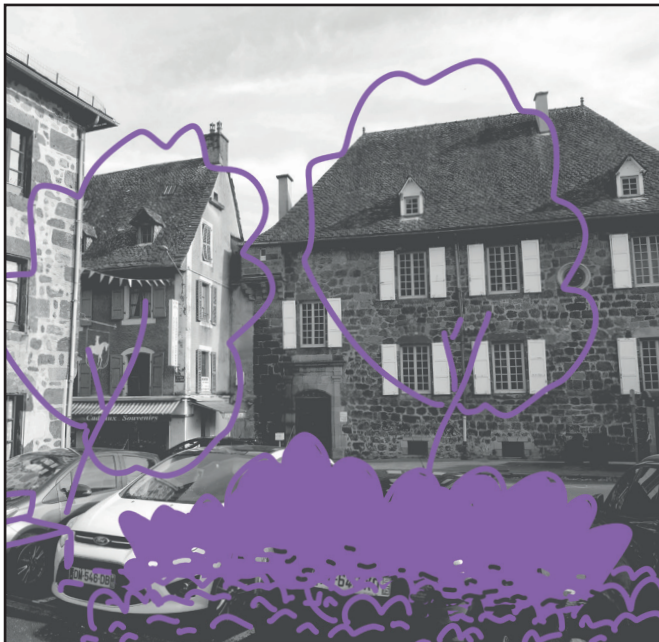
[↑ Communiqués de presse](#)

## Location de vélos en gare, cyclotourisme, train spécial vélo... la Région annonce les grandes nouveautés pour le vélo en Occitanie

Dans le cadre de la 6ème Journée des mobilités actives organisée par la Région Occitanie, Jean-Luc Gibelin, vice-président en charge des mobilités et des infrastructures de transport, a présenté ce jeudi 3 avril les principales nouveautés mises en place par la Région pour encourager la pratique du vélo et des trains régionaux liO et faire du cyclotourisme un axe majeur du développement régional.



Privilégier les parkings en arrière de centre-bourg ④



Se mobiliser pour avoir une ligne de train plus attractive (horaires et tarifs) ①

## LA MONTAGNE

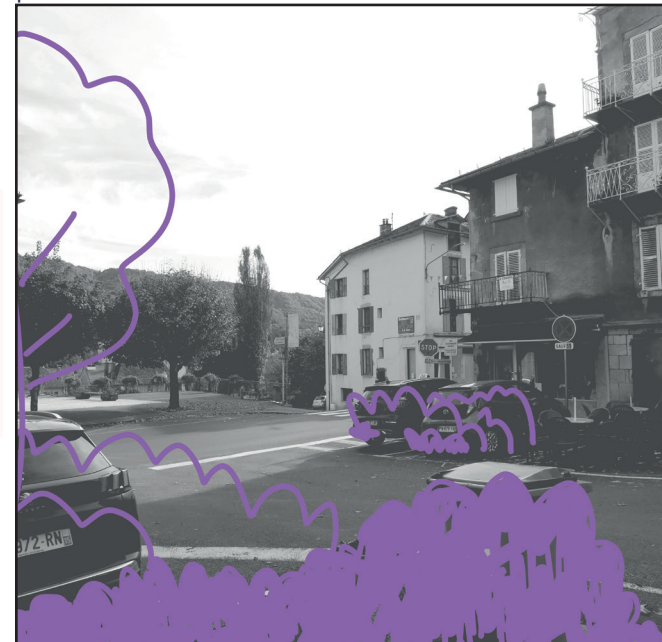
### La ligne Aurillac-Clermont,

#### Horaires inadaptés voire non respectés

Parmi les usagers, nombreux sont ceux qui semblent satisfaits du service offert par la ligne. Peu remettent en cause son utilité. En revanche le bât blesse sur les horaires, inadaptés voire non respectés. C'était le cas du TER jeudi soir.


Censé entrer en gare à 19h?10, il a affiché plus de 15 minutes de retard à l'arrivée. Vendredi matin, le bus SNCF à destination d'Arvant, dont l'heure de départ est normalement fixée à 7 h 13, est parti avec 20 minutes de retard, les freins du véhicule ayant gelé dans la nuit.

Indiquer des sorties de RN par des plantations ⑤



Vidauban



 Figeac : Appel à « mobilisation citoyenne » pour les intercitys de nuit Paris-Rodez/Albi et Paris-Aurillac



**Le rendez-vous est fixé ce samedi 13 janvier 2024 à 11 h 30, devant la gare.**



« Stop aux suppressions ! Non à des horaires dégradés ! ». Les associations « Oui au train de nuit ! », « Destination trains de nuit », Urgence Ligne POLT et l'association de défense de la gare d'Assier et de promotion du rail appellent à une « mobilisation citoyenne » pour les intercitys de nuit Paris-Rodez/Albi et Paris-Aurillac ce samedi 13 janvier 2024, à 11 h 30, devant la gare de Figeac. « Il y a de plus en plus de problèmes. Nous souhaitons que le service public soit rendu et que le temps des travaux sur la ligne POLT que le train passe par Coutras-Périgueux-Brive » précise Jacques Montal





*" Au milieu de la photo, j'ai des lignes électriques, il y a un conflit avec l'objectif du Plan de Paysage "*

*"On ne veut pas que le plan de Paysage soit une étude qui ne nous serve pas pour l'avenir, on veut qu'il soit fort, concret, entendu par les habitants et les acteurs."*

*"On a pas besoin d'une belle charrue, si on a pas de tracteurs"*

# UNE CULTURE DU PAYSAGE PARTAGÉE

## ON ENTEND QUOI DERRIÈRE CELA ?

- 1 Diffuser le Plan Paysage auprès des acteurs du territoire
- 2 Favoriser une appropriation du récit de territoire par toutes et tous
- 3 Assurer une mise en œuvre des actions du Plan de Paysage
- 4 Se raconter et écouter les autres expériences de projet de paysage

## EN QUELQUES CHIFFRES



### LE PLAN DE PAYSAGE

- un **appel à projet** lancé par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
- porté par la **Communauté de Communes du Cère et Goul en Carladès**,
- et piloté par : la CCCGC, les maires des 4 communes, la DDT, la DREAL.

### ÉTUDES PORTÉES PAR LA CC EN MÊME TEMPS QUE LE PLAN DE PAYSAGE DE LA VALLÉE DE LA CÈRE

- 6 études en cours sur le territoire**
  - Plan de paysage de la Vallée de la Cère
  - Projet de territoire sur la CC
  - Plan de mobilité simplifié de la CC
  - Stratégie touristique
  - Etude touristique et paysagère de la RN122
  - Etude CTG

### MOYENS HUMAINS À LA CC ET PAR COMMUNE :

-  **27 employés à la CC - 5 missions**  
dont 2 agents techniques polyvalents
-  **entre 1 et 4 agents dans les communes**

## LES ENJEUX

- Développer un intérêt commun pour le paysage
- Rendre compréhensible à toutes et tous les liens entre les modes de vie et le paysage
- Faire du Plan de Paysage un outil essentiel et utile pour le futur du territoire et ses projets.
- Acquérir un sentiment de fierté et de légitimité des actions entamées pour et par le paysage
- Accompagner les solutions techniques et financières pour mettre en œuvre le Plan de paysage

## ACTEURS, FONCTIONNEMENTS ET LEVIERS D' ACTIONS

**Les garants du plan de paysage :** la Communauté de Communes en lien avec la DDT et la DREAL, avec les élus et agents technique des communes.

**La diffusion du plan de paysage auprès d'autres acteurs :** la DTT, la DREAL, les paysagistes et architectes-conseil, le PNR, le CAUE

**Les possibilités de transpositions du dossier en médium audible pour tous :** théâtre, BD, livrets, événements locaux

**La poursuite de l'expérimentation :** la Communautés de Communes et les élu·es communaux, le réseau FNCAUE, le réseau des Parcs Naturels Régionaux, par liens avec des collectivités voisines...

## UNE CULTURE DU PAYSAGE PARTAGÉE - EN 2050

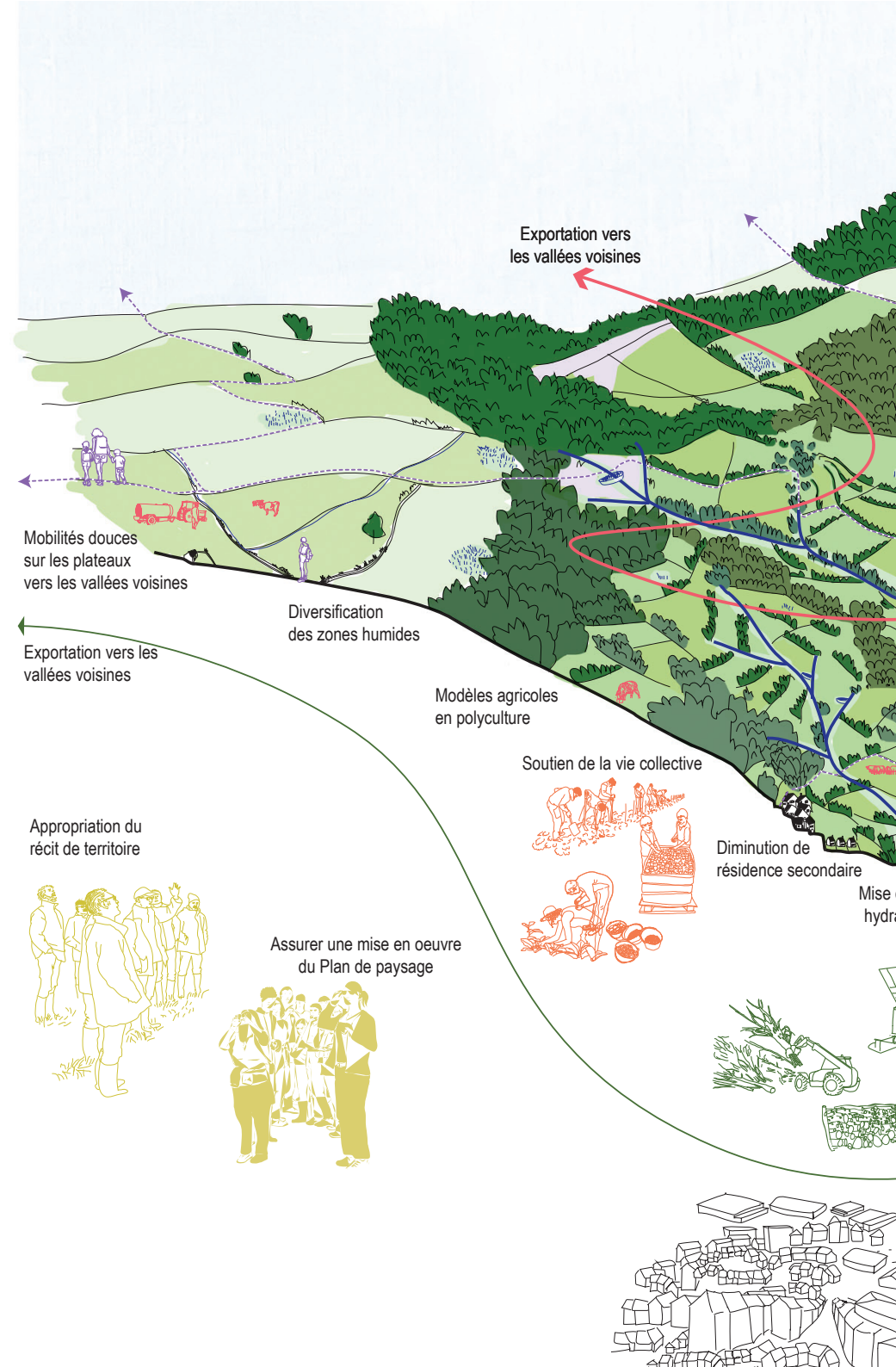
Le récit de territoire a créé du lien entre les habitants de la vallée, les collectivités, les exploitants... Depuis qu'il prend forme à différentes endroits du territoire, ce n'est plus une fiction mais bien une nouvelle synergie de la vallée de la Cère.

Le paysage génère de nombreux biens communs : les bois sont gérés collectivement, tout le monde prend soin de l'eau de la rivière, de la faune et de la flore, certaines récoltes de fruits à proximité des villages se font sur des temps collectifs entre habitants...

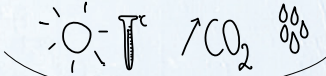
Tout cela, le fait de prendre soin ensemble de nos lieux de vies à réellement mais progressivement transformé les paysages ces dernières années.

Régulièrement, on se replonge dans le plan paysage pour s'assurer que les valeurs énoncées tiennent la route, que les actions envisagées se déploient et pour orienter les projets communaux. Il y en a d'ailleurs de plus en plus des projets communaux au service des habitant·es et des biens communs.

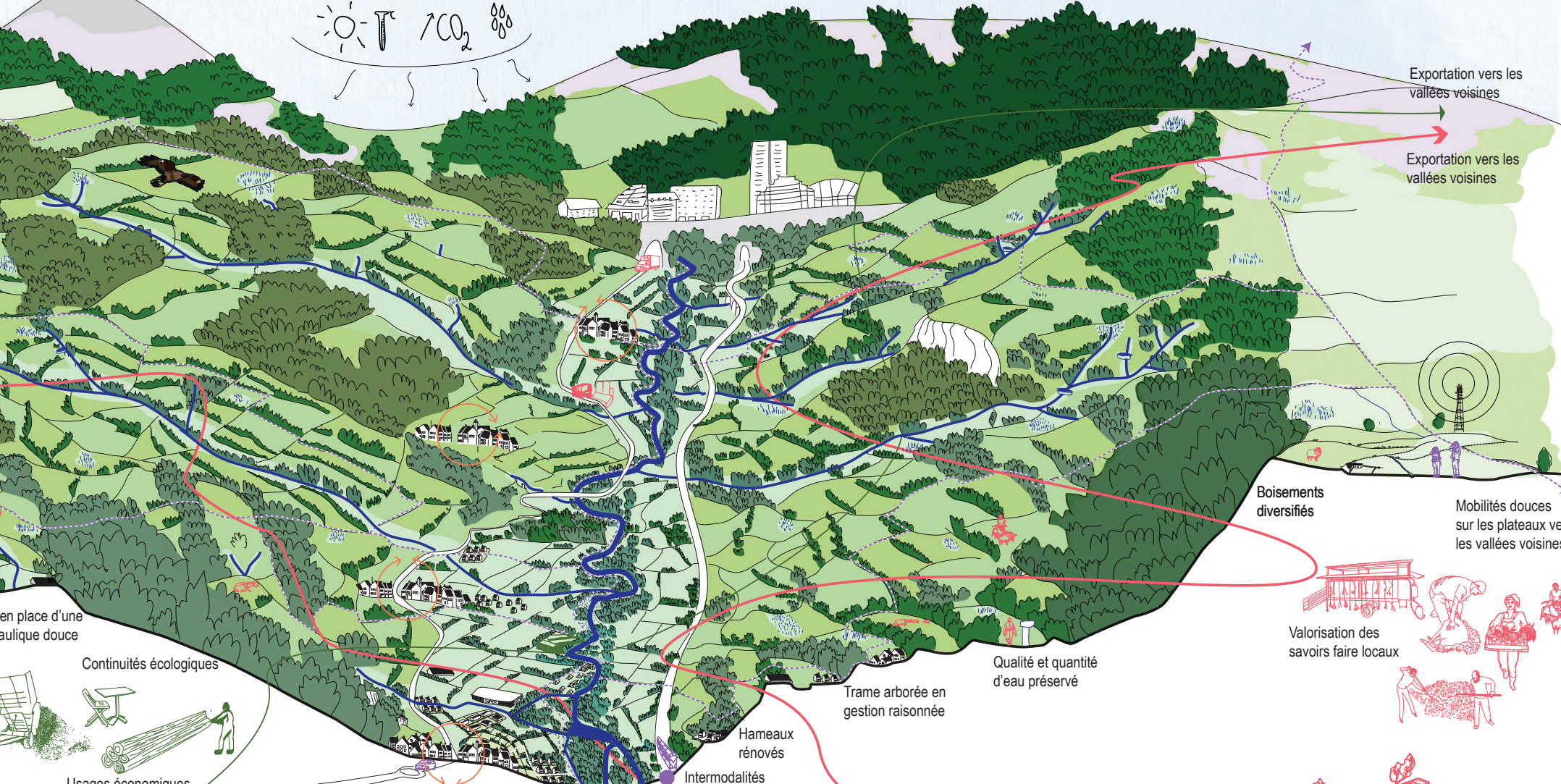
Horizon 2050... on y est déjà presque, il faudra peut-être une nouvelle étude ?



ADAPTATION DE LA VALLÉE  
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Développement  
d'un tourisme vert



Exportation vers les  
vallées voisines

Exportation vers les  
vallées voisines

Boisements  
diversifiés

Mobilités douces  
sur les plateaux vers  
les vallées voisines

en place d'une  
mobilier douce

Continuités écologiques

Usages économiques  
du bois

Export vers Aurillac

Des villages fraîcheurs

Logements vacants rénovés

Espaces publics aménagés

Commerces de producteurs locaux

Stationnements organisés

Mobilités douces dans  
la plaine de la Cère

Une Cère renaturée  
avec de nouveaux usages

Hameaux  
rénovés

Intermodalités  
train-vélo-voiture

Trame arborée en  
gestion raisonnée

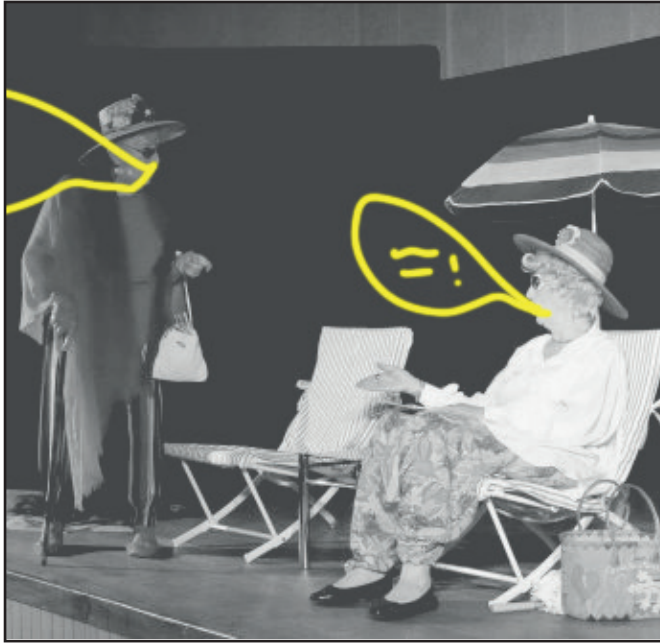
Qualité et quantité  
d'eau préservé

Diversification des productions  
avec mise en place de filière

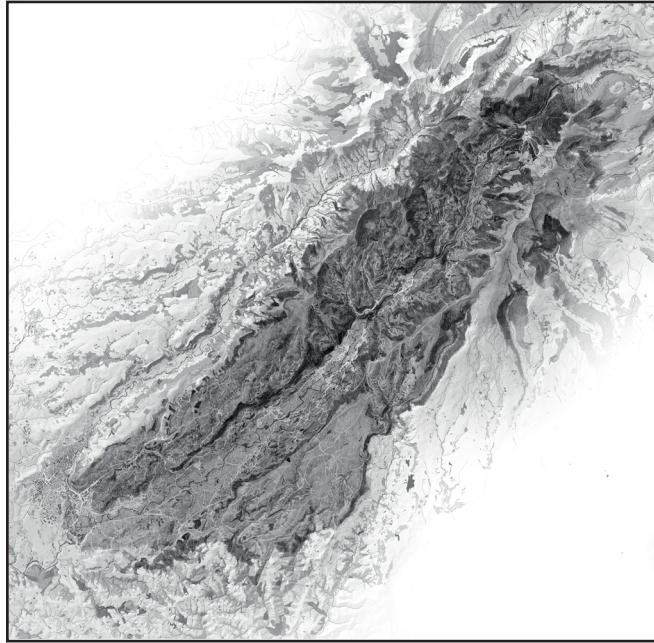
Valorisation des  
savoirs faire locaux



Adapter le récit de territoire en pièce de théâtre jouée lors des festivités locales ②



Promouvoir le Plan de Paysage de l'éloge de la lenteur à l'échelle nationale ① ④



Rencontrer d'autres territoires pour s'enrichir sur les modalités techniques des actions ④



05-12-2024  
**Concours**  
 Grand Prix du Paysage 2024

Cette année, le Grand Prix du Paysage a choisi de récompenser la candidature de l'agence Omnibus et du Syndicat mixte du SCoTAM pour leur projet de plan de paysage du SCoT de l'Agglomération messine. Une belle récompense pour une démarche de projet inspirante !

Par ce choix, le jury a souhaité distinguer un projet de territoire, montrant l'intérêt de la démarche paysagère qui allie connaissance fine des territoires, ingénierie locale et participation citoyenne. Le plan de paysage apparaît ici comme un levier indispensable pour accompagner et déployer la transition écologique dans les territoires.

Agglomération de Metz



Mettre en place une commission paysage au sein de la Communauté de Communes ② ③



Réaliser un ouvrage dessiné du récit de territoire par les habitants ①



Organiser des rencontres du Paysage sur le territoire ① ④



**DOSSIER** Martigné-Ferchaud

**Rôle et organisation de la commission Paysage**

Aujourd'hui, la commission Paysage est constituée de : Françoise Lacheron, Eric Bodin, Bernard Monharoul, Alain Bouldoires, Jean-Marie Gaigeot, Patrick Henry, Alain Maloeuvre, Julien Frémont et Sébastien Boudet

La particularité de cette commission est qu'elle est constituée principalement de citoyens (agriculteurs actifs ou à la retraite, membre d'association de randonneurs, UTL...) et de quelques élus soucieux de comprendre et d'accompagner l'évolution de notre paysage en priorisant son rôle environnemental.

Lorsque qu'une demande d'abattage est reçue en mairie, elle est enregistrée et envoyée simultanément au Syndicat d'Urbanisme de Vitré, à la technicienne bocagère de RAFC et à la commission Paysage qui examine le dossier (accord, accord avec compensation ou refus).

Le Syndicat d'Urbanisme adresse à la mairie une proposition d'arrêté reprenant l'avis de la commission Paysage. Le délai d'instruction est d'un mois.

Dans les cas d'abattages non autorisés, la commission exige une compensation du double du linéaire abattu, toujours en

de participe commission p voir la resta propres à per faune sauvage de retrouver milieu nature l'élevage ayant production cé

**Rôle de la commission**

Elle recherche possible entre et la nécessi espaces, en bocage demé pas possible, des endroits SRCE (Schém Écologique) p lien avec RAFC

Elle a aussi po zones humid elles sont sou et de maintie

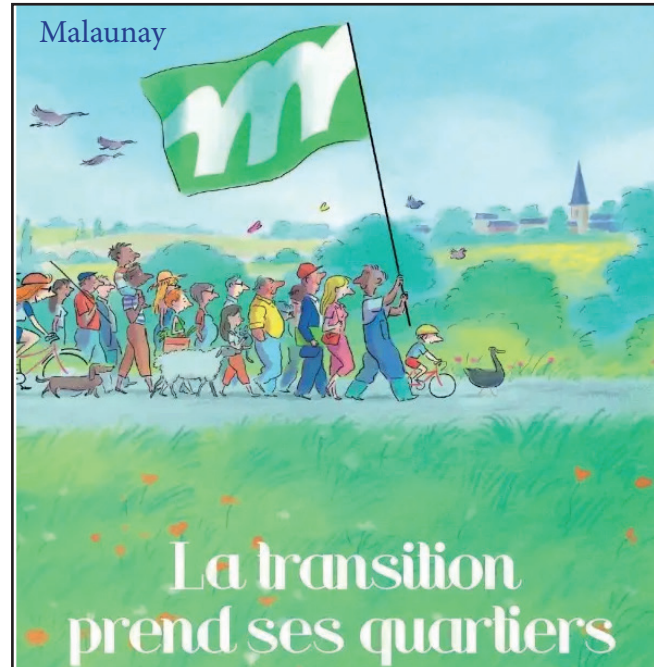
**Les leviers qu**

Recherche p pour faciliter le développe bocage pour et leur donn surtout à une

ralentir les ruissellements). La plantation compensatoire est à minima égale au linéaire supprimé et doit répondre à l'objectif du « meilleur emplacement environnemental » (= enjeux qualité de l'eau pour le territoire)

**Bonne nouvelle :** Les derniers chiffres (étude de l'IGN commandée par la région Bretagne) montrent qu'en Bretagne les replantations de haies ont permis d'enrayer la perte de linéaire bocager. Cela n'est pas un échec national. Cette donnée est à nuancer puisque seules les quantités de haies ont été étudiées et non la qualité des peuplements.

« L'accompagnement également les agricul-



Cannet-des-Maures

1<sup>ère</sup> Rencontres pour des Ruralités créatives & apprenantes

Projets pilotes & savoir-agir

Organisées par l'Atelier des horizons possibles

École nationale supérieure d'architecture de Marseille

# CONCLUSION

La phase des **Orientations Paysagères** a permis d'asseoir la méthodologie de projet, celle d'une *démarche relationnelle* ponctuée d'aller retour entre le terrain et la table, entre des conversations individuelles et collectives, en équipe et avec des partenaires. Cette démarche est la clé pour conduire le Plan de Paysage mais aussi les différents projets qui en émaneront.

Cette seconde phase a permis également de se laisser rêver à une vallée joyeuse et conviviale où il serait bon de ralentir, de s'arrêter, voir même de s'installer. Si le *récit de territoire* frôle l'utopie dans sa forme narrative, il ne l'est pas dans ce qu'il propose comme aménagement ou modalité de gestion des paysages. En effet, il ressort de nos échanges qu'il est faisable, réalisable, à la condition d'aller tous et toutes vers ce cap commun.

L'énonciation des *Objectifs de Qualité Paysagère* a révélé la nécessité du soin à accorder aux paysages, un soin permettant de développer des champs d'activités variés, liés aux besoins du quotidien. A la lecture d'ensemble des Objectifs de Qualité Paysagère, est entendu le besoin de la vallée de limiter sa dépendance à Aurillac tout en tissant des liens de coopération avec les territoires voisins. Pour atteindre ces Objectifs de Qualité Paysagère, nous listons une diversité d'actions d'aménagement et de gestion des paysages. Elles servent d'exemples et nécessitent d'être traitées de manière transversale pour être cohérentes. C'est pourquoi nous proposons pour la suite de l'étude de décrire ces actions au travers d'un **programme de projets** qui s'ancre sur une stratégie de site.

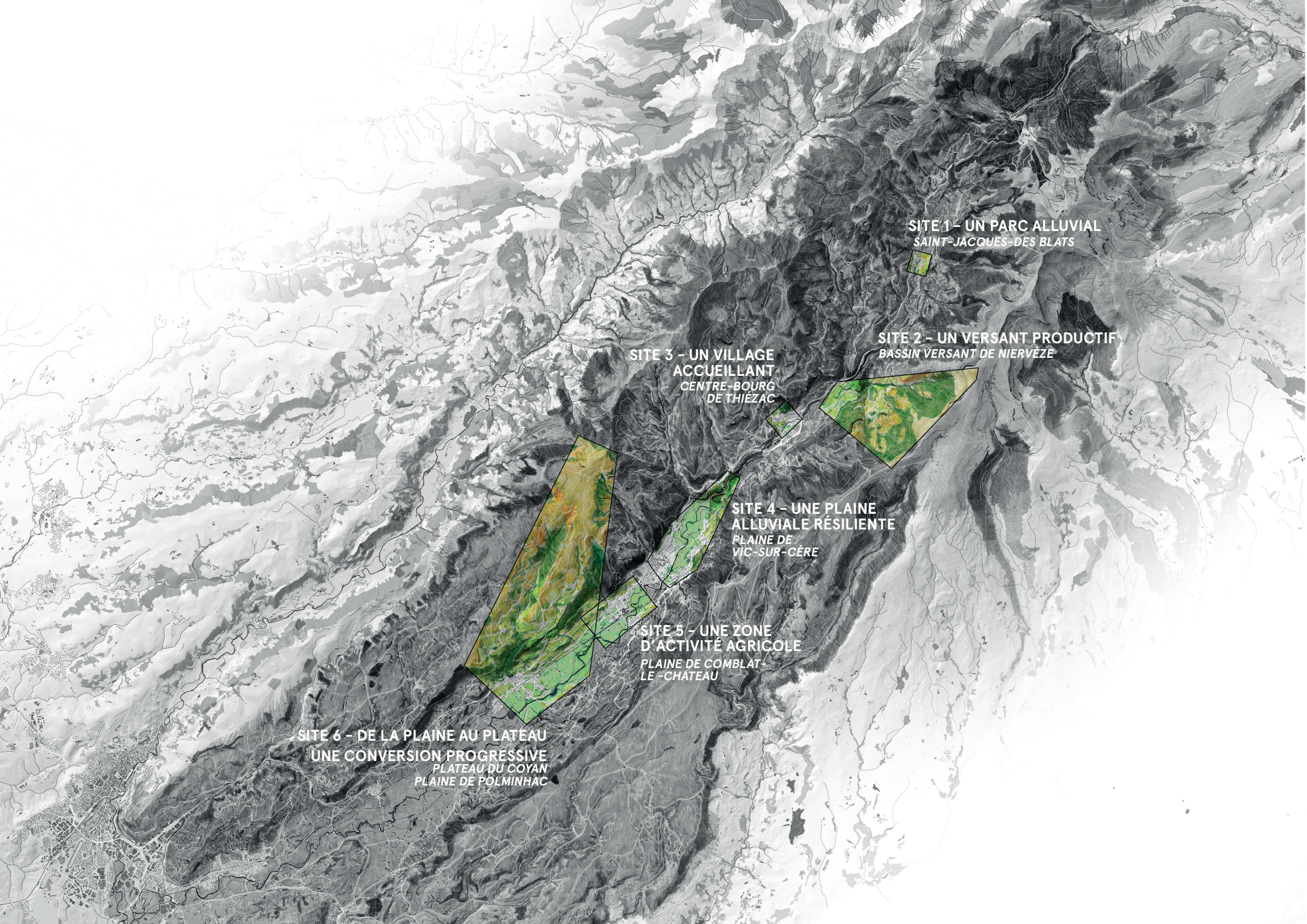
Ces sites de projet seront le support pour :

- proposer des actions concrètes en lien avec les contraintes techniques et/ou réglementaire
- développer des actions émanant des caractéristiques paysagères du site
- décliner des actions et les faire interagir
- révéler et renforcer les unités paysagères de la vallée de la Cère

Par la multitude de sites et leurs échelles variées de projet, nous fournirons une palette d'actions répondant de manière transversales aux Objectifs de Qualité Paysagère. Une palette dans laquelle toute personne agissant sur les paysages de la Vallée de la Cère, et notamment les élus et services municipaux, pourra piocher des idées, s'inspirer, reproduire des méthodes, se servir des outils et des exemples.

Le programme de projets permettra d'éprouver les règles du jeu transversales énoncées lors du **diagnostic** du territoire :

- développer des synergies territoriales
- générer du commun
- être dans la sobriété
- prôner l'adaptabilité.



**SITE 1 - UN PARC ALLUVIAL**  
SAINT-JACQUES-DES-BLATS

**SITE 2 - UN VERSANT PRODUCTIF**  
BASSIN VERSANT DE NIERVEZE

**SITE 3 - UN VILLAGE ACCUEILLANT**  
CENTRE-BOURG DE THIEZAC

**SITE 4 - UNE PLAINE ALLUVIALE RESILIENTE**  
PLAINE DE VIC-SUR-CERE

**SITE 5 - UNE ZONE D'ACTIVITE AGRICOLE**  
PLAINE DE COMBLAT-LE-CHATEAU

**SITE 6 - DE LA PLAINE AU PLATEAU**  
UNE CONVERSION PROGRESSIVE  
PLATEAU DU COYAN  
PLAINE DE POLMINHAC

# BIBLIOGRAPHIE

## **citations**

- 1., 3. Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. (2016). *Annexe 2 - éléments de cadrage méthodologique de la démarche "plan de paysage"*. [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Annexe\\_2\\_Elements\\_de\\_cadrage\\_de\\_la\\_demarche\\_VF.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Annexe_2_Elements_de_cadrage_de_la_demarche_VF.pdf)
2. Beaucire Francis. (2006). *Songer à la vitesse. Le dossier de demain de l'agence d'urbanisme de la région grenobloise n° 5*. Université René Descartes Paris-5

## **sources de documentation**

Oc'teha, Communauté de Communes du Cère et Goul en Carladès, Préfecture du Cantal. Plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès. (2020).

DREAL Auvergne. Atlas pratique des paysages d'Auvergne. Fiche Ensemble de Paysage. n°9.06 Les vallées, gorges et défilés. Vallée et gorges de la Cère. (2015)

LMPU, A3-Paysage, Ségic. RN122, aménagement de la traverse de Vic-sur-Cère et plan de circulation. Etude d'opportunité phase 2. (2019)

A3-Paysage, Ségic, Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Plan de circulation de la RN122 - AVP, documents de présentation publique. (2023)

Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès. Programme Petites Villes de Demain :

- convention cadre Petites Villes de Demain valant opération de revitalisation des territoires (ORT). (2023). avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires
- Note de synthèse des ateliers "révélations" - "le nouveau pas" (2022) Commune de Vic-sur-Cère.
- Petites villes de demain en Carladès. Annexe 1 à la convention cadre - Diagnostic de territoire. (2022)
- Petites villes de demain en Carladès. Annexe 6 à la convention cadre - Plan d'actions. (2023)

Archives départementales du Cantal. D'un rocher à l'autre, Monaco-Carladès, quatre siècles d'Histoire [en ligne] Archives départementales du Cantal. 2014. <https://archives.cantal.fr/explorer/expositions-et-albums/expositions-virtuelles/dun-rocher-a-lautre-monaco-carlades-quatre-siecles-dhistoire>

AGERIN, Commune de Vic-sur-Cère, DDT Cantal. Plan de Préventions des Risques, inondations - mouvements de terrains. Caractérisation des aléas inondations et mouvements de terrains. (2022)

Préfecture du Cantal, DDT Cantal, Ministère de la transition écologique et solidaire. Plan de Préventions des Risques, mouvements de terrains de la Commune de Thiézac. Livret I - Note de présentation. et Livret II - Règlement. (2019).

Artelia agence de Bordeaux, DDT Cantal. Caractérisation de l'aléa inondation de la Cère, de Saint-Jacques-des-Blats au pont du Laurent sur la commune de Polminhac. Carte des hauteurs d'eau. (2016)

## **autres sources**

documentation libre sur internet

échanges avec les maires des communes de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès\*

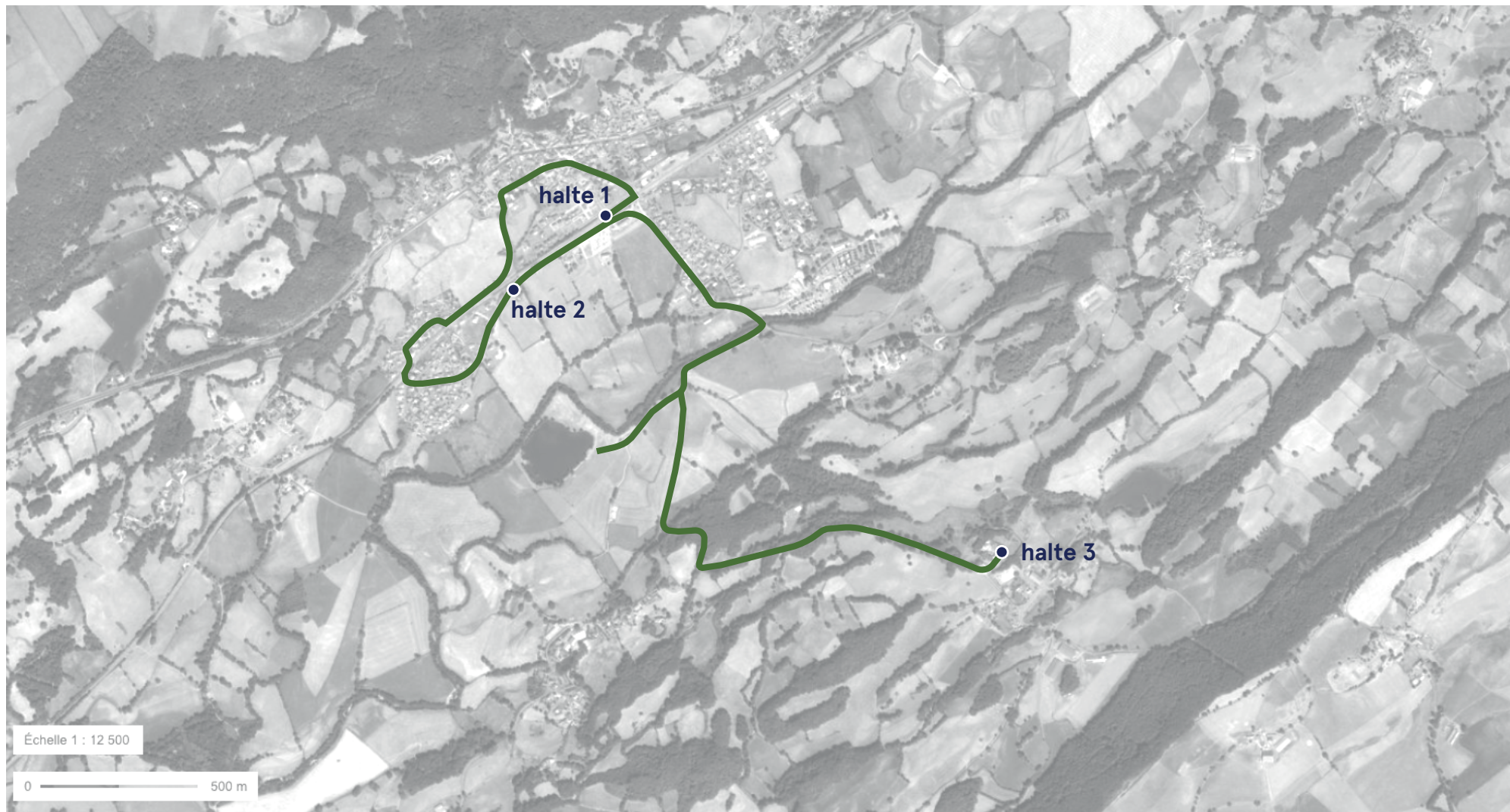
échanges avec des agriculteurs et agricultrices du territoire, avec des représentants des organismes de gestion des eaux et des forêts, avec des techniciens municipaux\*

échanges avec les habitant·es de la vallée lors des ateliers animés et de rencontres informelles lors de nos résidences\*

**\* les textes mis en scène dans les bulles dans l'ensemble du dossier sont des paroles parfois réelles, parfois retranscrites d'après notre expérience et les différents échanges avec les participant·es**

# ANNEXES

1- Ballade collective lors de la Faîtes du vélo  
le 12 octobre 2024  
Personnification de la Cère



*en occitan « le pas a Cère » la source de Cère ; considérer comme des humains.*

### **halte 1**

*Je suis la Cère.*

*Vous êtes dans mon lit alluvial.*

*Mon lit est large d'1 km, il joint les deux coteaux de la vallée, qui ont une hauteur d'environ 300 mètres. Concentrons-nous sur le lit alluvial.*

*C'est une partie de moi, le sol est plat, il est composé de sédiments fluvio-glaciaire qui se sont accumulés au fil du temps. Mon lit alluvial est aussi un gros réservoir d'eau.*

*En dessous de là où nous sommes, il y a toutes mes nappes d'accompagnement. Une ressource invisible et inexploitée d'eau potable. Cette eau accumulée dans les sous-sols permet aux terres du dessus de garder un taux d'humidité important.*

*Dans mon lit alluvial courent plusieurs ruisseaux ou rious : le ruisseau de Villière, de la Ribe, d'Aulhac, du Riou Sec, de Salhiles. Tous proviennent des coteaux et me rejoignent en différentes confluences. A leur contact, je gonfle en volume, j'oscille en fonction de leur propre variation.*

*Par mon débit, je témoigne des fluctuations du réseau hydrographique de la vallée.*

*La présence de l'eau souterraine, du maillage de ruisseau et d'une richesse géologique des terres, fait de mon lit alluvial un endroit idéal pour l'agriculture.*

*Les paysans l'ont très vite compris, depuis tout temps ils ont exploité ces terres, surtout en pâture pour les cheptels de vaches et pour faire du foin. Si jusqu'au 18ème siècle mon cours d'eau était naturel, c'est-à-dire qu'il méandrait sans contrainte physique en prenant des chemins différents dans le lit alluvial d'1km de large, au fil du temps, les hommes l'ont canalisé, ont créé des dérivations, notamment pour l'irrigation des parcelles.*

*Il n'y a pas que moi qui fût canalisé, les ruisseaux et les rious l'ont été aussi. Ils sont conduits au travers de fossés bordés de talus ou de murs en pierres. Les méandres concaves et convexes se sont donc effacés progressivement au profit de la ligne. Ligne accélérant la vitesse de l'eau. Ligne pour permettre d'autres usages dans le lit alluvial.*

*Continuons la balade et gardons un œil attentif aux eaux de mon lit alluvial : où sont-elles ? Comment sont-elles conduites ? Par quoi sont-elles bordées ?*

## **halte 2 :**

*Nous sommes toujours dans mon lit alluvial, mais d'ici on peine à me voir. Parce que mon tracé n'est pas toujours évident à repérer parmi les autres cours d'eau et bras sinueux.*

*Pour vous aidez à m'identifier, portez l'attention sur le couvert végétal. Puisque moi, contrairement aux autres, j'ai une ripisylve plus importante. C'est quoi une ripisylve ?*

*C'est une haie bordant les rivières, elle se compose de différents étages : arbustes, arbres, herbacées. Des aulnes, des frênes, des fusains, des saules, des peupliers. Ensemble ils forment un cortège qui tient les berges et qui permet de créer des habitats pour la faune.*

*Si globalement le linéaire de la ripisylve n'a pas trop diminué dans le temps, c'est plutôt sa qualité qui s'est amoindrie par une réduction de la largeur des haies. Cela fragilise les berges, cela limite l'infiltration des eaux, cela évince certains habitats. Les raisons de sa réduction sont multiples, pour faire simple, disons que c'est à cause de problématique de gestion.*

*Vous ne me voyez pas, mais pourtant je suis très proche de vous.*

*Même qu'aux prochaines grande crues, vous me direz que je suis trop proche. Peut-être même dans ces jardins de maisons pavillonnaires. Et oui, nous sommes en zone inondable ici. Et je suis très réactive aux pluies. Ça veut dire quoi exactement ?*

*Mes eaux proviennent en partie des eaux de pluies, et celles de toute la vallée, depuis le Lioran. La pluie ruisselle, se jette dans un riuu, qui se jette dans moi.*

*Avec le changement climatique, les périodes de pluie s'intensifient et toute la quantité d'eau ne peut s'infiltrer dans les sols, les rious se chargent, je me charge, et des fois déborde. Pourquoi l'eau ne s'infiltré pas ?*

*Alors ça ! Il y a plusieurs raisons, déjà, quand il pleut, c'est pas pour rire, c'est une grosse quantité d'eau qui tombe, et lorsque les sols sont déjà gorgés d'eau, ils ne peuvent plus encaisser.*

*Ensuite c'est qu'il y a de plus en plus de sols qui n'infiltrent plus l'eau, parce qu'on les a imperméabilisés pour faire des routes, des parkings, construire des maisons, etc. Toutes les eaux non infiltrées sur ces surfaces sont déportées sur les surfaces restantes. Ça fait beaucoup pour elles.*

*Et sur les surfaces restantes, il manque des stratagèmes pour infiltrer plus. Ces stratagèmes sont relativement simple, ce sont les arbres.*

*On a parlé de ma réactivité aux eaux de pluie, mais l'inverse est aussi vrai, par inverse, j'entends le manque de pluie ou dit plus communément « les périodes de sécheresse ».*

*Une portion de mes eaux provient des sources situées sur les plateaux ou coteaux de la vallée. Ces sources sont vite tarissables, c'est-à-dire, que s'il ne pleut pas pendant quelques jours, les sources peuvent être à sec. De ce fait, les rious se déchargent et je baisse irrémédiablement en volume et en débit.*

*Ces périodes surviennent généralement l'été, période où l'évapotranspiration est la plus forte, cela signifie qu'une portion de mes eaux s'évapore.*

*En plus de tout cela, on me pompe de l'eau pour abreuver les bêtes.*

*Alors, je deviens un tout petit fil d'eau fort menacé de ne plus couler, ce qui ne ravie pas du tout la faune aquatique, mais qui réjouie les cyanobactéries rendant l'eau de pas très bonne qualité.*

*Cette période où j'ai un faible débit, on appelle ça l'étiage.*

*J'ai donc des périodes de crues et des périodes à fort étiage (de 6,29 m<sup>3</sup>/s à 0,9 m<sup>3</sup>/s)*

*Continuons la balade en gardant tout cela en tête, observez moi depuis le pont que nous allons traversé, regardez ma ripisylve, les différentes surfaces qui infiltrent l'eau et celles qui ne le font plus.*

### **Halte 3 :**

*On parle beaucoup de moi dans la vallée, j'ai même donné mon nom à une commune.*

*Mais on me voit peu et on me pratique peu. Qui a déjà marcher à mes côtés pendant quelques kilomètres ? Qui a déjà fait un pique-nique en m'observant ? Qui s'est déjà allongé sous les houppiers des aulnes de ma ripisylve ?*

*Peu de lieux dans la vallée offrent ces possibles activités.*

*Auparavant j'étais plus utilisée par les habitants, notamment pour des usages liés à la force motrice de mes eaux : des moulins, des scieries, une centrale hydroélectrique.*

*On retrouve aujourd'hui des traces de ces installations, les moulins bien sûr, mais aussi les biefs. Leur présence raconte, les rapports que nous entretenions les hommes et moi : j'étais une ressource.*

*Une ressource dont il fallait prendre soin, une ressource qui était adaptée au besoin de la vallée.*

*J'ai comme la sensation qu'aujourd'hui je ne suffis plus pour qu'on me voit comme telle.*

*Et oui, les fabriques de bois, les usines sont si grandes, qu'il faudrait que je sois 10 x plus grosse pour répondre à leur besoin.*

*Je m'y suis faite, et je garde une lueur d'espoir pour que je redevienne utile. Bon j'exagère, je le suis pour la faune aquatique et pour les pêcheurs ! Peut-être que si eux ils m'aiment, remplissons mon cours d'eau de poissons !!*

*C'est une solution, même si je préférerais avoir une diversité de fonctions, pour que cela soit plus varié, joyeux, drôle, vivant ! J'aimerais être flexible, multiple.*

*Imaginons moi composée de méandres ralentissant ma vitesse, moi bordée d'une piste vélo, moi irriguant des parcelles de maraîchage, moi dessinant un parc public, ou moi encore, qui produit de l'énergie pour une petite industrie locale de papeterie ou même de bois.*

*Pour cela, il faut que tout le monde se mette d'accord.*

*Je suis prête à tout ça, mais c'est surtout autour qu'il faut s'activer : faire une piste vélo, créer un parc pour les habitants, mettre en place des cheminements, amplifier la ripisylve, favoriser l'installation de maraîchers, constituer une filière bois, et plus et plus.*

*J'entends déjà les murmures : La Cère tu rêves, la Cère atterrie, la Cère fait pas ci, fait pas ça.*

*Et si, on m'écoutais ! Et si on se disait : tient ce n'est pas complètement barjot, pas complètement fou. Peut-être même réalisable.*

*Si on se mettait tous autour de la table pour discuter de qu'est-ce qu'on veut pour notre territoire ? Et comment on fait pour que la vallée de la Cère soit belle, vivante, vivable ?*

*Pour cela il faudrait interroger l'ensemble des acteurs : Les champs, les zones humides, les villages, les bois, les humains, les zones d'activités, les pavillons, les oiseaux. S'intéresser à tout le monde pour savoir quelle lignes sont à bouger, qui veut bien les bouger, comment on fait pour les bouger ?*

*Bouger, s'activer, se mettre autour de la table, c'est ce qui se passe aujourd'hui avec le plan de paysage où tout le monde est invité !*

*Le plan de paysage est en cours depuis janvier 2024, il finira en juillet 2025. L'objectif de cette étude est de permettre à la Communauté de Communes du Cère et Goul en Caraldès de construire un projet de territoire tout en intégrant la question des transitions et en planifiant sur le long terme un projet local. Ils se déroulent en 3 phases.*



bientôt la suite  
...

L'Hydre